

**Projet d'ouverture et d'exploitation d'une mine d'apatite
par Mine Arnaud inc.**

Demandes d'audience publique adressées au Ministre durant la période d'information

Coalition pour que le Québec ait meilleure MINE !

Mine Arnaud

Regroupement pour la Sauvegarde de la grande Baie de Sept-Îles

Comité de défense de l'air et de l'eau de Sept-Îles

Comité de citoyens du canton Arnaud

Francine Bélanger

Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles

Ville de Sept-Îles

Lynda Bouma

Cliffs Natural Resources

Nation innue de Uashat mak Mani-utenam

Développement économique Sept-Îles

Chambre de commerce de Sept-Îles

Coalition
Pour que le Québec ait meilleure MINE !

Vendredi, 14 juin 2013

M. Yves-François Blanchet

Ministre responsable du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs

Édifice Marie-Guyart, 29e étage

675, boulevard René-Lévesque Est

Québec (Québec), G1R 5V7

Téléphone : 418 521-3830 ou 1 800 561-1616; Télécopieur : 418 646-5974

ministre@mddep.gouv.qc.ca; danielle.rioux@mddep.gouv.qc.ca

OBJET: DEMANDE D'ENQUÊTE ET D'AUDIENCES PUBLIQUES DU BAPE POUR LE PROJET DE MINE À CIEL OUVERT À SEPT-ÎLES

Monsieur le ministre,

Par la présente, les membres de la coalition *Pour que le Québec ait meilleure mine!* demandent une enquête et des audiences publiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour le projet de mine à ciel ouvert Arnaud à Sept-Îles, telles que prévues à l'article 31.3 Loi sur la qualité de l'environnement du Québec. La coalition demande également que vous exerciez votre pouvoir de ministre en mandatant le BAPE à l'automne, plutôt que durant l'été, afin de faciliter l'information et la participation des citoyens face à ce projet d'envergure.

Les membres de la coalition sont vivement préoccupés par l'implantation possible de cette mine à ciel ouvert à proximité de Sept-Îles, une ville d'environ 30 000 résidents. Si elle voyait le jour, cette mine serait la plus grande mine à ciel ouvert jamais exploitée en milieu habité au Québec, voire au Canada, avec une fosse à ciel ouvert de 3,5km de longueur, 800m de largeur et 240m de profondeur (dont 150m sous le niveau de la mer). Cela correspond à une fosse environ deux fois plus grande (75%) en superficie que celle évaluée par le BAPE à Malartic en 2009 (projet Osisko).

L'expérience démontre clairement que les mines à ciel ouvert en milieu habité occasionnent des impacts majeurs pour l'environnement, la santé et la qualité de vie des populations affectées (bruit, poussières, secousses, eau, résidus miniers, gaz toxiques, achalandage routier, risques de déversements et d'accidents, perte de sommeil, stress, anxiété, etc.).

Le cas de Malartic

Le cas de la mine à ciel ouvert à Malartic (projet Osisko) est particulièrement troublant, avec deux enquêtes en cours menées par votre ministère, une enquête de la Santé publique et plus de 86 avis d'infractions environnementales et 1140 plaintes en moins de quatre ans d'opérations. Ni la minière Osisko, ni les autorités publiques ne semblent en mesure d'assurer le respect des normes environnementales et de santé publique à Malartic, et ce, malgré les promesses et les engagements pris au moment de l'autorisation du projet en 2009.

Comme l'ont démontré les comités de citoyens de Malartic ces dernières années (Comité de vigilance et Comité du quartier sud), les premières victimes de ces dépassements de normes sont les citoyens vivant à côté de la mine, certains situés à quelques centaines de mètres des travaux, d'autres à moins de un, deux ou trois kilomètres.

Or, malgré les faits troublants et les dérives qui s'accumulent concernant le cas de Malartic, rien n'est véritablement fait du côté des autorités publiques pour corriger la situation. Non seulement le ministère de l'Environnement ne semble pas disposer des effectifs et des ressources nécessaires pour garantir le respect des normes, mais votre gouvernement a même récemment autorisé, suite aux pressions de la minière, un assouplissement des normes pour faciliter l'exploitation de la mine (normes de sautage), et ce, sans qu'il y ait eu d'études d'impacts préalables présentées aux citoyens, ni même de mesures compensatoires prévues pour les citoyens les plus immédiatement touchés.

Des informations récentes confirment que la minière Osisko continue d'exercer des pressions auprès de votre gouvernement afin d'assouplir davantage les normes auxquelles elle est assujettie, dont les normes du bruit.

Le cas de Malartic illustre également qu'une minière peut obtenir une autorisation pour un projet donné, mais qu'elle peut ensuite modifier substantiellement le projet, sans avoir à mener de nouvelles études d'impacts, ni de nouvelles consultations publiques. En effet, Osisko envisage aujourd'hui d'exploiter une mine deux fois plus grosse (en volume) que celle évaluée lors du BAPE en 2009, qui nécessiterait notamment le déplacement de la route 117, et ce, sans que les lois actuelles ne lui obligeraient de tenir de nouvelles consultations publiques sur les impacts anticipés et les mesures de mitigation.

Une mine à ciel ouvert à Sept-Îles ?

Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que les citoyens et les membres de la coalition *Pour que le Québec ait meilleure mine* soient très inquiets des impacts qu'occasionnerait une mine à ciel ouvert d'envergure à proximité de Sept-Îles. Comment les citoyens peuvent-ils faire confiance aux promoteurs miniers et aux autorités publiques face à leur incapacité d'assurer le respect des normes environnementales et de santé publique ailleurs au Québec ?

D'une superficie d'environ 75 % supérieure à la fosse de Malartic, l'excavation de la fosse de Mine Arnaud occasionnerait inévitablement des impacts majeurs pour l'environnement, la santé et la qualité de vie des citoyens de Sept-Îles.

Les enjeux sont d'autant plus significatifs que le site minier est situé en hauteur par rapport à la Baie-de-Sept-Îles, aux infrastructures publiques et aux zones habitées (environ 75 à 100 m plus haut). Les secteurs de la Baie-de-Sept-Îles se retrouvent ainsi plus exposés à la dispersion de divers contaminants provenant du site minier, surtout en aval des cours d'eau et des vents dominants.

Mine Arnaud anticipe elle-même que certains impacts dépasseraient, ou risquent de dépasser, des normes environnementales et de santé publique existantes, notamment en ce qui a trait aux poussières (qualité de l'air), au bruit et de la qualité de l'eau (voir pièce jointe).

Somme toute, nous sommes très préoccupés des impacts éventuels d'une mine à ciel ouvert à Sept-Îles et pensons que cela justifie pleinement la tenue d'une enquête et d'audiences publiques du BAPE pour ce projet. Nous sommes particulièrement préoccupés par :

- l'ampleur du projet (fosse 75% plus grande que celle évaluée à Malartic en 2009; 2500 ha affectés –ou 4700 terrains de football; 500 millions tonnes de roches et résidus miniers);
- la proximité des populations (moins de 1km pour près de 200 propriétaires; moins 3,5km pour plus de 3000 résidents);

- la proximité des eaux de la Baie-de-Sept-Îles (moins de 1km);
- la situation en hauteur (jusqu'à 100m au-dessus du niveau de la Baie-de-Sept-Îles et des zones habitées);
- les risques d'un déversement catastrophique en cas de bris de digue (route 138, citoyens en aval, eaux de la Baie-de-Sept-Îles, etc.);
- l'impact global sur la santé (bruit, poussières, gaz toxiques, impacts psychosociaux, etc.);
- l'impact global sur l'environnement (pertes d'habitats, assèchement de lacs et ruisseaux, eaux souterraines, eaux de la Baie-de-Sept-Îles, résidus miniers, impacts cumulatifs, etc.);
- l'absence de données publiques concernant la viabilité économique du projet, qui appartient pourtant à Investissement Québec, une société d'État (quels risques pour le portefeuille des Québécois?);
- l'absence de garanties adéquates pour les citoyens en cas de dommages aux propriétés ou à leur santé (garanties écrites, suivi indépendant, médiation et résolution de conflit, etc.).

Nous sommes également très préoccupés par l'impartialité et le conflit d'intérêt apparent du gouvernement du Québec dans ce dossier, qui se retrouve à la fois « juge et partie » du projet Arnaud avec Investissement Québec comme propriétaire principal. Quelles garanties pouvez-vous fournir aux citoyens quant à l'impartialité du gouvernement dans ce dossier ?

En terminant, nous souhaitons réitérer notre demande pour que des audiences publiques aient lieu à l'automne, en octobre, plutôt que durant l'été, afin de faciliter l'information et la participation des citoyens. Des citoyens ont été surpris d'entendre Mine Arnaud affirmer récemment que les audiences publiques du BAPE auraient lieu d'ici la fin du mois d'août. Comment Mine Arnaud peut-elle faire de telles affirmations alors que seul vous, comme ministre de l'Environnement, avez le pouvoir de déterminer la date du début du mandat du BAPE ?

Nous joignons à la présente le mémoire de la coalition *Pour que le Québec ait meilleure mine* et de Nature Québec, déposé récemment en collaboration avec le Comité citoyens du Canton Arnaud à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE). Ce mémoire détaille nos préoccupations et nos recommandations à ce stade du projet. Nous vous invitons également à prendre connaissance des mémoires déposés par la Société pour vaincre la pollution, le Regroupement pour la sauvegarde de la Grande Baie-de-Sept-Îles, l'Organisme de bassin versant Duplessis, ainsi qu'une lettre vous ayant été adressée par des comités citoyens de Sept-Îles le 11 juin dernier.

Merci de l'attention que vous porterez à la présente. Surtout n'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute question ou information complémentaires.

Salutations distinguées,

Ugo Lapointe

Coalition Pour que le Québec ait meilleure mine!
c.514.708.0134, www.quebecmeilleuremine.org

p.j.

- Mémoire déposé à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE), juin 2013

c.c.

- Louise Gagnon, Regroupement pour la Sauvégarde de la Baie-de-Sept-Îles
- Denis Bouchard, Comité air et eau de Sept-Îles
- Karine Bond, Comité citoyens du Canton Arnaud
- Lorraine Richard, député de Duplessis
- Martine Ouellet, ministre des Ressources naturelles du Québec
- Pauline Marois, première ministre du Québec
- Les organismes membres et partenaires de la coalition Québec meilleure mine!

La coalition **Pour que le Québec ait meilleure mine!** a vu le jour au printemps 2008 et est aujourd'hui constituée d'une trentaine d'organismes représentant collectivement plus de 250 000 membres partout au Québec. La coalition s'est donnée pour mission de revoir la façon dont on encadre et développe le secteur minier au Québec, dans le but de promouvoir de meilleures pratiques aux plans social, environnemental et économique. Site : www.quebecmeilleuremine.org

Les membres actuels de la coalition : Action boréale Abitibi-Témiscamingue (ABAT) ▪ Association canadienne des médecins pour l'environnement (ACME) ▪ Association de protection de l'environnement des Hautes-Laurentides (APEHL) ▪ Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) ▪ Centrale des syndicats du Québec (CSQ) ▪ Centre de recherche en éducation et formation relatives à l'environnement et à l'écocitoyenneté ▪ Coalition de l'ouest du Québec contre l'exploitation de l'uranium (COQEU) ▪ Coalition Stop Uranium de Baie-des-chaleurs ▪ Comité de vigilance de Malartic ▪ Écojustice ▪ Eco-vigilance Baie-des-Chaleurs ▪ Environnement Vert Plus Baie-des-Chaleurs ▪ Fondation Rivières ▪ Forum de l'Institut des sciences de l'environnement de l'UQAM ▪ Groupe solidarité justice ▪ Les AmiEs de la Terre du Québec ▪ Justice transnational extractive (JUSTE) ▪ MiningWatch Canada ▪ Minganie sans uranium ▪ Mouvement Vert Mauricie ▪ Nature Québec ▪ Professionnels de la santé pour la survie mondiale ▪ Regroupement citoyen pour la sauvegarde de la grande Baie de Sep-Îles ▪ Regroupement pour la surveillance du nucléaire ▪ Réseau œcuménique justice et paix (ROJeP) ▪ Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE) ▪ Sept-Îles sans uranium ▪ Société pour la nature et les parcs (SNAP-Québec) ▪ Société pour vaincre la pollution (SVP) ▪ Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ). *Tous nouveaux membres bienvenus.*

Vendredi, 7 juin 2013

Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE)

901-1550, avenue d'Estimauville

Québec (Québec) G1J 0C1

Téléphone : 418-649-6444;

Télécopieur : 418-649-6443

Courriel : MinierArnaudMining@acee-ceaa.gc.ca

OBJET : ÉVALUATION DU PROJET DE MINE À CIEL OUVERT ARNAUD À SEPT-ÎLES (MÉMOIRE)

Madame, Monsieur,

La coalition *Québec meilleure mine*¹ et Nature Québec souhaitent vous communiquer leurs plus vives préoccupations concernant l'implantation possible de la mine à ciel ouvert Arnaud à Sept-Îles.

Si elle voyait le jour, cette mine serait la plus grande mine à ciel ouvert jamais exploitée en milieu habité au Québec, voire au Canada, avec une fosse à ciel ouvert de 3,5 km de longueur, 800 m de largeur et 240 m de profondeur (dont 150 m sous le niveau de la mer). Cela correspond à une fosse environ deux fois plus grande (75 %) en superficie que celle de Malartic (projet Osisko), dont l'exploitation a été évaluée et autorisée en 2009.

Or, l'expérience démontre clairement que les mines à ciel ouvert en milieu habité occasionnent des risques et des impacts majeurs pour l'environnement, la santé et la qualité de vie des populations affectées (bruit, poussières, secousses, eau, résidus miniers, gaz toxiques, achalandage routier, risques d'accident, perte de sommeil, stress, anxiété, etc.). Les autorités gouvernementales et de la santé publique devraient documenter davantage les effets négatifs des mines à ciel ouvert en milieu habité, et ce, à court, moyen et long terme. Le cas de Malartic (projet Osisko), au Québec, est particulièrement troublant et éclairant dans le cadre de l'évaluation du projet Arnaud².

MINE À CIEL OUVERT EN MILIEU HABITÉ : LE CAS DE MALARTIC

Bien qu'il n'en soit qu'à sa troisième année d'exploitation, le cas de la mine à Malartic témoigne clairement des impacts négatifs des mines à ciel ouvert en milieu habité. Il témoigne également de l'incapacité des autorités publiques de faire respecter l'ensemble des normes visant à protéger l'environnement, la santé et la qualité de vie des citoyens affectés.

¹ Ce mémoire est une réalisation de Québec meilleure mine et de Nature Québec (contractant auprès de l'ACEE), en collaboration avec le Comité de citoyens du canton Arnaud à Sept-Îles. Ce comité s'est formé en février 2012 et est constitué de citoyens qui habitent dans le canton Arnaud, à Sept-Îles, et qui sont inquiets et directement touchés par le projet de mine à ciel ouvert de Mine Arnaud. Les objectifs du comité sont d'avoir de l'information transparente sur le projet minier et ses conséquences, de connaître les droits des citoyens touchés et d'obtenir de l'aide et du soutien face au projet.

² D'autres cas ailleurs dans le monde ou au Canada pourraient être également référés ici, notamment le projet Ajax près de Kamloops, en Colombie-Britannique; la mine Unimin dans les zones habitées du sud de l'Ontario et la mine Hollinger à Timmins, en Ontario.

Malgré les promesses et les engagements du promoteur minier au moment de l'obtention de ses certificats d'autorisation en 2009, celui-ci a été incapable de respecter toutes les normes auxquelles il était assujéti. Une analyse sommaire des données disponibles indique que la mine à ciel ouvert de Malartic serait l'installation industrielle rencontrant le plus de plaintes et d'avis d'infractions environnementales au Québec : environ 86 avis d'infractions et plus de 1 200 plaintes et dépassements de normes en moins de quatre ans d'opération³. La compagnie Osisko fait notamment l'objet de deux enquêtes par le ministère de l'Environnement du Québec à cause de ces multiples infractions et de son incapacité à respecter les normes dont elle s'était pourtant engagée à respecter. Le président d'Osisko déclarait en août 2009, suite à l'obtention du décret d'autorisation du projet : « *Nous sommes prêts à remplir toutes les conditions qui nous sont imposées et nous les suivrons méticuleusement. On finit avec un projet très étudié et très réfléchi qui va devenir le standard pour l'industrie. On parle d'une mine d'une nouvelle génération* » (*La Presse*, 20 août 2009); et le communiqué de presse d'Osisko précise : « *Nous respecterons scrupuleusement les conditions stipulées au décret* ». Force est de constater que la minière n'a pas su bien évaluer l'ensemble des impacts du projet ni respecter ses engagements.

Comme l'ont démontré les comités citoyens de Malartic ces dernières années (Comité vigilance et Comité quartier sud)⁴, les premières victimes de ces dépassements de normes sont les citoyens vivant à côté de la mine, certains situés à quelques centaines de mètres des travaux, d'autres à moins d'un, deux ou trois kilomètres. Une quarantaine de familles vivant en bordure du site minier ont notamment dû se battre en 2011 et 2012 pour être relocalisées à cause des nuisances subies suite au début des travaux d'aménagement et d'exploitation du site (bruit, poussières, secousses, nuages toxiques, perturbation du sommeil, stress, anxiété, etc.). Ces familles s'ajoutent aux 200 autres qui ont dû être relocalisées en 2008 et 2009, avant le début des travaux. De ces quarante familles, cinq n'ont toujours pas réussi à conclure une entente avec le promoteur, faute d'un manque de bonne foi de ce dernier⁵. D'autres familles et résidents risquent de subir des torts et des situations difficiles, semblables, dans les années à venir.

La direction de la santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue se préoccupe des impacts de cette mine sur la santé des populations⁶. Elle a notamment débuté une enquête, en 2012, concernant les risques et les impacts potentiels associés aux émissions de gaz toxiques liés aux sautages⁷, aux émissions de poussières (qualité de l'air), au bruit et aux impacts psychosociaux à court, moyen et long terme. Les premiers résultats de cette étude devraient être connus d'ici l'automne 2013, les autres en 2014.

À l'automne 2012, une étude de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) confirmait que près de 70 % de la population de Malartic se dit inquiète pour sa santé et affirme

³ Réponse à une demande d'accès à l'Information auprès de la Direction régionale du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en Abitibi-Témiscamingue.

⁴ Phrase ajoutée par rapport à la version déposée à l'ACCEE. Voir notamment le site Internet des citoyens du quartier sud de Malartic: <http://www.quartier-sud-malartic.com/>

⁵ Voir le site Internet des citoyens du quartier sud de Malartic: <http://www.quartier-sud-malartic.com/>. Lire le résumé de l'évolution de la situation depuis 2009 : <http://www.quartier-sud-malartic.com/>

⁶ Voir notamment les avis de juin et d'octobre 2012 : www.comitesuiviosisko.com/documents/Oct2012/DSP%20-%20pop%20Malartic_21juin2012.pdf, www.comitesuiviosisko.com/documents/Oct2012/9%20oct%202012%20%20Message%20pop%20Malartic.pdf, ainsi que l'article suivant : <http://www.valleedeloramosregion.ca/Actualites/2013-02-18/article-3179519/Sondage-sur-Osisko%3A-le-Dr-Lacombe-emet-des-reserves/1>

⁷ Les oxydes d'azote (« nuages oranges ») qui n'avaient pas du tout été prévus lors des évaluations environnementales précédant l'autorisation du projet.

être affectée négativement pas les dynamitages, la poussière, le bruit et l'état général de l'environnement⁸. Cette étude indique également qu'une personne sur trois vit une détresse psychologique à Malartic, dépassant de 50 % la moyenne régionale; ce qui serait, en partie, attribuable aux effets de la mine. L'étude indique également qu'une personne sur deux souhaiterait déménager si l'occasion se présentait. Sur le plan économique, près de la moitié des répondants ont affirmé avoir observé une baisse de l'achalandage dans les commerces de la ville. Malartic est d'ailleurs la seule ville de la MRC de la Vallée-de-l'Or ayant connu une perte de la population entre 2006 et 2012 (-3,8 %), comparativement à un gain pour l'ensemble de l'Abitibi-Témiscamingue (+1,3 %), pour la MRC de la Vallée-de-l'Or (+2,4 %) et pour la municipalité voisine (+14,2 %)⁹.

Plus récemment, une étude de Raymond-Chabot-Grant-Thornton (février 2013)¹⁰, commandée par la compagnie Osisko elle-même, confirme l'inefficacité du comité de suivi mis en place par la minière et visant notamment à assurer le respect de la qualité de la vie des citoyens. Cette étude confirme la polarisation et la détérioration du climat social liées au projet, de même que du déséquilibre des forces qui persistent entre le promoteur et les citoyens qui subissent des impacts.

Or, malgré les faits troublants et les dérives qui s'accumulent concernant le cas de Malartic, rien n'est véritablement fait du côté des autorités publiques pour corriger la situation. Les autorités municipales ont un biais clairement affiché en faveur du promoteur et ne semblent ni avoir l'intérêt, ni les moyens d'intervenir pour venir en aide aux centaines de citoyens qui vivent des difficultés sérieuses depuis le début de la mise en place du projet en 2009. Du côté des autorités provinciales, la situation est encore plus inquiétante. Non seulement le ministère de l'Environnement ne semble pas disposer des effectifs et des ressources nécessaires pour garantir le respect des normes, mais le gouvernement a même récemment autorisé, suite aux pressions de la minière, un assouplissement des normes pour faciliter l'exploitation de la mine (normes de sautage), et ce, sans même présenter d'études d'impacts préalables, ni même informer, consulter ou prévoir des mesures compensatoires pour les citoyens les plus immédiatement touchés. Des informations laissent entendre que la minière ferait actuellement d'autres pressions auprès du gouvernement pour assouplir les normes régissant le bruit. De plus, la minière Osisko contemple maintenant la possibilité de doubler le volume de la fosse à ciel ouvert. Aucune loi québécoise ne lui obligerait de refaire une étude d'impacts sur l'environnement pour ce projet d'expansion.

⁸ Résumé de l'étude UQAT (sept.2012): http://web2.uqat.ca/chairedesjardins/documents/Malartic_ChDis-Final.pdf.

Étude complète:

http://web2.uqat.ca/chairedesjardins/documents/LeBlanc_et_al_Transformations_bouleversements_Malartic_2012.pdf

⁹ Bulletin de l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue (mars 2013) :

http://www.observat.qc.ca/documents/publications/bulletin-de-l-observatoire_mars_2013.pdf

¹⁰ Rapport complet: http://www.rcgt.com/wp-content/uploads/2013/02/Osisko_Rapport-Comite.pdf. Communiqué de presse: <http://www.newswire.ca/en/story/1121835/comite-de-suivi-osisko-malartic-une-presence-essentielle-un-modele-a-consolider>

PROJET DE MINE À CIEL OUVERT ARNAUD À SEPT-ÎLES

Tel qu'indiqué précédemment, Mine Arnaud exploiterait une fosse de plus de 3,5 km de longueur, par 800 m de largeur et 240 m de profondeur (dont 150 m sous le niveau de la mer). Cela en ferait sans doute la plus grande mine à ciel ouvert jamais excavée en milieu habité au Québec, voire au Canada. Par ailleurs, Mine Arnaud n'exclut pas la possibilité d'accroître la taille de la fosse, en particulier du côté nord-est¹¹.

D'une superficie d'environ 75 % supérieure à la fosse de Malartic, l'excavation de la fosse de Mine Arnaud occasionnerait inévitablement des impacts majeurs pour l'environnement, la santé et la qualité de vie des citoyens de Sept-Îles.

Les enjeux sont d'autant plus significatifs que le site minier est situé en hauteur par rapport à la Baie-de-Sept-Îles, aux infrastructures publiques et aux zones habitées (environ 75 à 100 m plus haut). Différents secteurs de la Baie-de-Sept-Îles se retrouvent ainsi plus exposés à la dispersion de divers contaminants provenant du site minier, surtout en aval des cours d'eau et des vents dominants. Mine Arnaud anticipe elle-même que certains impacts dépasseraient, ou risquent de dépasser, des normes environnementales et de santé publique existantes, notamment en ce qui a trait aux poussières (qualité de l'air), au bruit et de la qualité de l'eau (voir ci-dessous et les annexes jointes).

L'aménagement du site et l'entreposage de quelque 500 millions de tonnes de stériles et de résidus miniers sur le territoire affecteraient plus de 2 500 hectares (environ 4 700 terrains de football), détruiraient ou assécheraient une douzaine de petits lacs et ruisseaux, affecteraient plusieurs habitats fauniques et aviaires et modifieraient à jamais un paysage unique et hautement valorisé par les gens de Sept-Îles (et les visiteurs) pour sa beauté, sa tranquillité, ses activités de villégiature et sa proximité avec la ville¹².

Risques de déversements

L'entreposage de millions de tonnes de résidus miniers et l'endiguement de quelque 250 millions de litres d'eau (100 piscines olympiques) dans un réservoir posent des risques significatifs pour l'environnement, les citoyens et les infrastructures publiques en cas de bris ou de déversement.

Mine Arnaud ne nie pas les risques de bris de digue et prend très au sérieux les impacts que cela pourrait occasionner pour les citoyens résidant dans le secteur, les cours d'eau en aval et les infrastructures publiques desservant Sept-Îles et toute la Côte-Nord (route 138, communication, ravitaillement, etc.). Elle a d'ailleurs récemment requis des études additionnelles pour « pousser plus loin l'analyse de la stabilité [des digues] »¹³. Rappelons que l'on compte au moins une dizaine de déversements miniers d'importance au Québec depuis 2008, dont certains ont causé des

¹¹ C'est ce que laisse entendre certains des échanges de type questions-réponses entre Mine Arnaud et les citoyens au début de 2013, de même que la section 5-5 de l'étude d'impact sur l'environnement (version mars 2012), dans laquelle Mine Arnaud indique que le secteur nord-est du gisement comporte de plus fortes teneurs en apatite et n'est « limité » que par « l'absence de forage » à ce jour.

¹² GENIVAR, novembre 2012, *Projet minier Arnaud, Rapport sectoriel, Évaluation des impacts sur les déterminants de la santé*. Rapport de GENIVAR présenté à Mine Arnaud inc., pp.41-46.

¹³ GENIVAR, Juin 2013, *Projet minier Arnaud, Réponses aux questions et commentaires du public, séries 9 et 10*. Rapport de GENIVAR à Mine Arnaud inc, pp.38 et 53.

dommages considérables avec une fraction des volumes d'eau et de résidus miniers contemplés dans le projet de Mine Arnaud¹⁴.

Chaque jour, Mine Arnaud anticipe également « la perte » ou « l'infiltration » de 4 à 10 millions de litres d'eau (1,5 à 4 piscines olympiques) dans les eaux souterraines situées sous les résidus miniers, selon les différentes étapes du projet et selon l'intensité des précipitations¹⁵. Cette eau pourrait être contaminée en métaux (aluminium, cobalt, cuivre, manganèse)¹⁶, en phosphore¹⁷ ou autres produits utilisés dans le traitement du minerai. L'évaluation des risques de contamination des eaux souterraines à court, moyen et long terme apparaît nettement insuffisante. Aussi, Mine Arnaud devrait préciser pourquoi elle juge qu'une barrière imperméable ne serait pas nécessaire sous les résidus miniers et les stériles.

Chaque jour, ce serait également quelque 15 à 25 millions de litres d'eau (6 à 10 piscines olympiques) qui seraient rejetés du site minier et déversés dans le ruisseau Clet. Les risques de contamination de ces rejets et les impacts potentiels, à court et à long terme, pour la qualité des eaux, des sédiments et des habitats du ruisseau Clet et de la Baie-de-Sept-Îles n'ont pas été suffisamment documentés. Des analyses de Mine Arnaud indiquent que les eaux rejetées pourraient ne pas atteindre les Objectifs d'émission des rejets (OER) émis par le ministère de l'Environnement en ce qui a trait aux matières en suspension, au fer, aux fluorures, au pH (acidité) et au phosphore¹⁸. Par ailleurs, il manquerait toujours des données importantes par rapport à l'argent, au baryum, au sélénium et à l'azote ammoniacal¹⁹.

Mine Arnaud estime elle-même qu'elle ne sera pas en mesure de respecter les normes d'émissions en phosphore, qui risquent d'être de 3 à 4 fois supérieures aux critères du ministère de l'Environnement, même après les mesures de mitigation²⁰. Or, la présence de trop grandes quantités de phosphore est l'une des causes principales de la détérioration des cours d'eau (eutrophisation, algues rouges, etc.) et de la perte d'habitats aquatiques et aviaires. Rappelons que le projet Arnaud est situé aux abords de la Baie-de-Sept-Îles (eaux saumâtres, plus ou moins stagnantes, et donc propice à l'eutrophisation) et au cœur d'une Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO)²¹ – une initiative de conservation internationale coordonnée par BirdLife International²².

¹⁴ Dont un déversement de 11 millions de litres de résidus boueux de l'ancienne mine Opémiska à Chapais, qui a emporté un tronçon de 30 mètres de largeur de la route 113 et qui a affecté les cours d'eau sur des kilomètres en aval; cinq déversements à la mine Lac Bloom (Cliff Resources) en 2011 et 2012, dont un déversement de 50 millions de litres qui a affecté 14 lacs en aval; trois déversements récents en Abitibi-Témiscamingue, dont un de plus 100 millions de litres dont on ne connaît toujours pas l'étendue des dégâts.

¹⁵ GENIVAR, mars 2013, *Complément no 8 à l'étude d'impact sur l'environnement*. Réponses à la deuxième série de questions du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Rapport de GENIVAR à Mine Arnaud inc. 125 p. et annexes.

¹⁶ GENIVAR, novembre 2012, *Annexe 10 - Modification du chapitre 5.4 de l'étude d'impact sur l'environnement*

¹⁷ GENIVAR, Juin 2013, *Projet minier Arnaud*, Réponses aux questions et commentaires du public, séries 9 et 10, pp.68-69. Avis de recevabilité de Mireille Dion et Danielle Pelletier du MDDEFP, 4 avril 2013 (p.243 et suivantes du PR6)

¹⁸ Avis de recevabilité de Mireille Dion et Danielle Pelletier du MDDEFP, 4 avril 2013 (p.243 et suivantes PR6)

¹⁹ Idem.

²⁰ 0,1 mg/l vs 0,03 mg/l, dans GENIVAR, Juin 2013, *Projet minier Arnaud*, Réponses aux questions et commentaires du public, séries 9 et 10

²¹ Avis du MRN concernant la recevabilité de l'étude d'impact du projet Arnaud, envoyée à Mireille Paul du MDDEFP, 12 avril 2013 (p.50 du PR6). Avis de recevabilité de Mireille Dion et Danielle Pelletier du MDDEFP, 4 avril 2013 (p.243 et suivantes du PR6)

²² Le programme ZICO est une initiative de conservation internationale coordonnée par BirdLife International. Ce programme vise à identifier, surveiller et conserver des sites essentiels pour les oiseaux et la biodiversité. En 2009, c'est plus de 10 000 ZICO qui ont été identifiées, cartographiées et documentées dans 178 pays à travers le monde. Le

Mine Arnaud confirme également qu'en cas de crues ou de fortes pluies, les eaux des sites pourraient être « génératrices de pollution » (matières en suspension, ruisseau Clet, Baie-de-Sept-Îles, etc.) et « causer des dommages à la route 138 »²³.

Les quantités d'eau rejetées dans le ruisseau Clet, la Baie-de-Sept-Îles, ou infiltrées dans les nappes souterraines, pourraient être supérieures s'il y a une densité de failles plus importantes que prévues dans le socle rocheux. Cela pourrait également mener à l'infiltration d'une plus grande quantité d'eau de mer (salée) dans la fosse à cause du débit et du rabattement plus importants des eaux souterraines. Il demeure d'importantes incertitudes à cet égard.

Bruit

Mine Arnaud ne considère pas adéquatement les impacts que pourrait occasionner le bruit sur la santé des citoyens. Une récente étude de l'Institut national de la santé publique du Québec (INSPQ, mars 2013)²⁴ confirme que le bruit environnemental peut avoir des effets directs et induits sur la santé des populations touchées (hypertension, vasoconstriction, modification du rythme respiratoire, perte ou dérangement du sommeil, stress, anxiété, fatigue, irritabilité, etc.). Cette étude indique également que les impacts du bruit sur la santé varient en fonction de plusieurs facteurs (fréquence, intensité, rythme, durée, milieu et contexte d'insertion, sensibilité des individus affectés, etc.). La norme ISO -1996— 1:2003 reconnaît d'ailleurs l'effet amplificateur (+5 dB à +15 dB équivalent) sur la santé que peut constituer l'ajout d'un bruit dans un contexte donné (par ex. : milieu sensible sur le plan social ou culturel, bruit imposé ou non désiré, etc.)²⁵. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) reconnaît que des personnes déclarant subir une nuisance importante par le bruit peut constituer un problème de santé publique. La législation européenne reconnaît elle-même l'impact d'une nuisance par le bruit sur la santé et exige une gestion conséquente pour protéger la santé des citoyens (Directive 2002/49/CE)²⁶. Mine Arnaud doit tenir compte des effets variés et aggravants que constitue le bruit sur la santé des divers citoyens affectés. L'étude d'impact actuelle n'en tient pas compte.

Bien que les normes québécoises soient souvent interprétées comme n'étant pas assez contraignantes concernant l'encadrement du bruit, la note 98-01 du ministère de l'Environnement prévoit pourtant que les promoteurs « fassent tous les efforts nécessaires pour diminuer la perception du bruit ». Cette condition n'est certainement pas remplie par Mine Arnaud. La majorité des impacts sonores évalués, après l'application de mesures d'atténuation, demeurent encore trop élevés et se situent à la limite des seuils permis, ou à moins de 5 à 6 dB des seuils acceptables²⁷. Or, en considérant les facteurs aggravants énumérés ci-dessus (+5 à +15 dB non intégrés dans l'évaluation), combinés à un facteur d'erreur minimal de 3 dB que recommande la

programme a été lancé au Canada en 1996 par Nature Canada (www.naturecanada.ca) et Études d'Oiseaux Canada (www.birdscanada.org). On retrouve actuellement près de 600 ZICO dans le pays, dont près d'une centaine au Québec. C'est Nature Québec (www.naturequebec.org) qui est responsable du programme ZICO au Québec, depuis 2000.

²³ GENIVAR, Juin 2013, *Projet minier Arnaud*, Réponses aux questions et commentaires du public, séries 9 et 10, p.40

²⁴ INSPQ, mars 2013, *Éoliennes et santé publique - SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES – MISE À JOUR*, Direction de la santé environnementale et de la toxicologie, pp.45-46.

²⁵ Idem, p.51

²⁶ Parlement Européen et Conseil de l'Union Européenne (2002), Directive 2002/49/CE du parlement européen et du conseil du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, *Journal officiel des Communautés européennes*, législation 189, numéro du 18 juillet 2002, p. 12-24.

²⁷ GENIVAR, 2012, *Projet minier Arnaud, Rapport sectoriel, Étude sonore liée à la construction et à l'exploitation*, tableaux 11, 12 et 13.

norme ISO 9613, Mine Arnaud se retrouverait à dépasser la plupart des seuils fixés dans la modélisation²⁸.

Par ailleurs, il est intéressant de noter que, contrairement aux normes québécoises, plusieurs endroits dans le monde – dont ailleurs au Canada – appliquent des normes de distances séparatrices minimales pour certaines sources de bruit. À titre d'exemple, on applique des distances séparatrices minimales variant de 500 à 1 500 mètres à différents endroits dans le monde pour ce qui est de l'implantation d'une ou d'un petit groupe d'éoliennes²⁹. Cela contraste nettement avec l'absence de normes séparatrices au Québec pour l'exploitation de grandes mines à ciel ouvert à proximité des citoyens. Cette situation nous apparaît incongrue et devrait être corrigée.

Enfin, notons que l'évaluation des impacts sonores de Mine Renard comporte des lacunes méthodologiques importantes, notamment le fait qu'elle soit calibrée et appliquée seulement à partir de deux jours de données. L'INSPQ indique que plusieurs pays utilisent plutôt « la donnée acoustique à long terme (une année) qui est intégrée ensuite aux données météorologiques sur la même période, ce qui permet une prédiction plus exacte », notamment concernant « les pires situations »³⁰. Mine Arnaud reconnaît elle-même les limites du modèle « théorique » qu'elle applique le bruit, dont la difficulté d'intégrer et de calculer l'ensemble des différentes sources sonores, ainsi que la variabilité et la mobilité des sources sonores (différents équipements miniers, différents endroits, différents moments, différentes étapes du projet, etc.)³¹.

Poussières et vibrations

Tout comme pour le bruit et l'eau, Mine Arnaud prévoit également dépasser certains seuils normés pour l'émission des poussières (qualité de l'air). Par ailleurs, Mine Arnaud ne semble pas avoir intégré dans sa modélisation les émissions de poussières provenant de la construction du « mur d'atténuation » durant les cinq premières années d'opération (un immense mur de 5km de longueur, par 40 m de hauteur)³². L'exposition aux poussières constitue un risque important pour la santé dont l'impact varie selon plusieurs facteurs (nature des poussières, quantités émises, durée de l'exposition, vulnérabilité des individus affectés, enfants, personnes âgées, etc.). Nous invitons le lecteur à consulter le mémoire et les analyses du Comité pour la qualité de l'air et de l'eau de Sept-Îles à ce sujet³³. Outre les poussières, les impacts potentiels liés aux émissions de gaz toxiques issus des sautages (oxydes d'azote) devraient également être mieux documentés. Ceux-ci n'avaient pas du tout été prévus à Malartic, forçant aujourd'hui la santé publique à s'en préoccuper.³⁴

²⁸ Idem, tableaux 11, 12 et 13

²⁹ Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset) (2008), Impacts sanitaires du bruit généré par les éoliennes - État des lieux de la filière éolienne et propositions pour la mise en oeuvre de la procédure d'implantation. Avis de l'Afsset et rapport du groupe d'experts, France, 116 p. Di Napoli C (2011b). Wind turbine noise assessment in a small and quiet community in Finland. *Noise Control Eng J*; 59(1): 30-7. Møller H et CS Pedersen (2011). Low-frequency noise from large wind turbines. *J Acoust Soc Am*; 129(6): 3727-44. Dans INSPQ, p.54

³⁰ Idem, p.66

³¹ Idem, p.18, 33

³² GENIVAR, juin 2013, *Projet minier Arnaud*, Réponses aux questions et commentaires du public, séries 9 et 10, p.7

³³ Mémoire déposé en juin 2013 dans le cadre de l'évaluation du projet par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale. Il est possible que le Comité dépose d'autres analyses sur le même sujet dans les mois à venir.

³⁴ Voir notamment à ce sujet le mémoire de l'organisme Société pour vaincre la pollution présenté dans le cadre de l'évaluation du projet Arnaud par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale.

En ce qui a trait aux vibrations ou les secousses liées aux dynamitages (ou sautages), il n'est pas clair quels sont les impacts potentiels à court, moyen et long terme sur la stabilité des sols argileux, les résidences, les infrastructures publiques, les infrastructures minières, etc. Un risque particulier à considérer est l'impact potentiel des secousses sur la stabilité des digues de rétention des résidus miniers et de l'immense réservoir d'eau, en amont de la route 138. Plusieurs interrogations demeurent également quant à la stabilité des sols sous les résidences et les infrastructures publiques suite à l'effet combiné des secousses et du rabattement du niveau de l'eau souterraine (rabattement anticipé de 15 à 20m à certains endroits). Il n'est pas clair, non plus, dans quelle mesure les secousses quotidiennes, pendant 20-30 ans d'exploitation, affecteraient la faune terrestre, aviaire ou aquatique, notamment les mammifères marins présents dans la Baie-de-Sept-Îles et les espèces qui jouissent actuellement de la Zone d'importance pour la conservation des oiseaux (ZICO). Plus de transparence et d'informations à ce sujet nous apparaissent nécessaires.

Achalandage routier

L'augmentation des impacts liés au transport routier a également été identifiée comme un irritant potentiel majeur, avec le passage possible de 500 à 1 000 véhicules additionnels chaque jour sur la route 138³⁵, selon les différents scénarios et les différentes étapes du projet. La route 138 est déjà très engorgée à certaines périodes de la journée et est réputée être l'une des routes les plus dangereuses du Québec quant aux accidents graves et mortels impliquant des camions lourds³⁶. À cela il faut ajouter des centaines d'allers-retours quotidiens à l'intérieur des limites du site minier, notamment des camions de 150 tonnes. Mine Arnaud sous-estime l'ensemble des impacts associés à l'augmentation de l'achalandage routier et son impact potentiel sur la santé et la qualité de vie des citoyens (bruit, poussières, polluants, risques d'accident, etc.).

Impacts cumulatifs et analyse des alternatives

La ville et tout le secteur de la Baie-de-Sept-Îles connaissent une croissance des activités industrielles sans précédent depuis plus de trente ans (aluminerie, usines de bouletages, transport et transbordement de minerais, activités portuaires, achalandage routier, etc.)³⁷. À titre d'exemple, on prévoit tripler, voire quintupler ou décupler la capacité de transport par train et de transbordement par bateaux des minerais provenant du Nord dans les années à venir. Des usines de transformation pourraient s'ajouter ou connaître une expansion. L'achalandage routier continuera d'accroître. Somme toute, l'augmentation phénoménale des activités industrielles autour de la Baie-de-Sept-Îles ne crée pas seulement que des bénéfices économiques, elle occasionne également des pressions accrues sur la santé, l'environnement et la qualité de vie des gens de Sept-Îles (bruit, poussières, émissions atmosphériques, qualité de l'eau, etc.).

³⁵ Sur un volume moyen annualisé d'environ 5 100 véhicules par jour en 2011, ce qui représente une augmentation significative de 10 à 20% de l'achalandage routier (sans compter l'achalandage routier qui pourrait venir avec d'autres projets en développement – impacts cumulatifs). GENIVAR, 2012, *Projet minier Arnaud, Rapport sectoriel. Évaluation des impacts sur les déterminants de la santé*. Rapport de GENIVAR présenté à Mine Arnaud Inc., novembre 2012, p.33

³⁶ Route 138 sur la Côte-Nord : deux fois plus d'accidents mortels et 60% de plus d'accidents graves impliquant un camion lourd que la moyenne québécoise (35% vs 18% pour les accidents mortels; 13% vs 8% concernant les accidents graves; données de l'ASSSCN 2007 pour la période 2000-2004).

³⁷ De façon plus détaillée : maintien et expansion de l'aluminerie Alouette; maintien de l'usine de bouletages Cliff Resources; expansions des terminaux du Port de Sept-Îles, de Pointe-Noire, de Pointe-aux-Basques; expansions des mines Lac Bloom et Mont Wright et transbordement de leur minerai à Sept-Îles; développement des projets miniers New Millenium et Alderon; nouveaux chemins de fer; effets indirects du barrage La Romaine; etc. D'autres projets industriels pourraient s'ajouter d'ici cinq ou dix ans (projet minier Otelnuk, projets miniers et de première transformation d'IOC, etc.).

Mine Arnaud reconnaît que ce contexte d'expansion industrielle entraîne des impacts accrus à différents égards, mais n'en fait qu'une énumération sommaire et ne les évalue pas de façon détaillée³⁸. Mine Arnaud reconnaît également que l'état de santé de la population de la Côte-Nord est « généralement moins favorable » que la moyenne québécoise, mais semble principalement attribuer cet état de fait à des habitudes de vie « problématiques » chez les individus³⁹. Nous contestons ce type d'analyse simplifiée et demandons que Mine Arnaud complète une analyse beaucoup plus exhaustive sur les *impacts cumulatifs* que pourrait entraîner son projet sur le plan de la santé, l'environnement et la qualité de vie de gens de Sept-Îles.

Il y aurait lieu également que Mine Arnaud – ou un autre organisme indépendant – mène une évaluation beaucoup plus exhaustive sur les autres options de développement, ou de conservation, du territoire visé par le projet Arnaud, avec une analyse comparative coûts-bénéfices à court, moyen et long terme sur les plans de la santé, de l'environnement et de la qualité de vie. L'analyse actuelle des différentes variantes au projet par Mine Arnaud est nettement insuffisante, voire réductrice⁴⁰. Elle considère *de facto* que l'absence de mine aurait un impact global négatif, sans même prendre la peine d'évaluer quels sont les effets positifs (actuels) de maintenir cet endroit intact, ou encore de le développer autrement. L'évaluation actuelle des variantes ne permet ni aux citoyens ni aux autorités publiques de prendre une décision éclairée concernant la meilleure vocation possible de ce territoire.

Rappelons que le secteur visé par le projet Arnaud correspond à un endroit hautement valorisé par les gens de Sept-Îles, notamment pour son paysage, sa tranquillité, ses activités de villégiature et sa proximité avec la ville⁴¹. Le schéma d'aménagement de la ville prévoit notamment de « mettre en valeur les éléments historiques, culturels, esthétiques et écologiques les plus caractéristiques de la MRC dans une perspective de développement de l'activité récréotouristique »⁴² et que le secteur visé par Mine Arnaud est « identifié non seulement comme axe récréotouristique dans le concept d'aménagement régional, mais qui est aussi désigné territoire d'intérêt esthétique »⁴³.

Transparence et risques financiers

Aucune étude de falsabilité économique n'a encore été rendue publique pour le projet Mine Arnaud. Cette situation est hautement inhabituelle et mène à l'impossibilité d'évaluer la rentabilité, la viabilité et la robustesse du projet sur les plans économiques et financiers; impossible également d'évaluer les principaux risques techniques et financiers, ni même d'apprécier la mesure des retombées réelles du projet pour la société.

Quel est le prix de vente anticipé pour le concentré d'apatite produit? Quels sont les coûts de production? Quelle est la marge bénéficiaire? Le taux de rendement? Quels sont les risques de pertes anticipées à la mine et à l'usine de traitement? Comment la rentabilité serait-elle affectée par une dilution de 10 % du minerai, une chute de 20 % des prix de l'apatite ou l'augmentation de

³⁸ GENIVAR, 2012, *Projet minier Arnaud, Rapport sectoriel, Évaluation des impacts sur les déterminants de la santé*.

Rapport de GENIVAR présenté à Mine Arnaud Inc., novembre 2012, p.49

³⁹ Idem

⁴⁰ Chapitre 4 de l'étude d'impact sur l'environnement de mars 2012.

⁴¹ GENIVAR, novembre 2012, *Projet minier Arnaud, Rapport sectoriel, Évaluation des impacts sur les déterminants de la santé*. Rapport de GENIVAR présenté à Mine Arnaud inc., pp.41-46.

⁴² Idem

⁴³ Idem

10 % du taux de change? Voilà autant de questions pour lesquelles il est impossible d'obtenir une réponse tant que Mine Arnaud ne rendra pas publique une étude de faisabilité.

À ce jour, tout indique que même le personnel des ministères responsables n'a pas reçu l'information concernant les risques technico-financiers et économiques du projet⁴⁴. Autrement dit, le personnel des ministères est également incapable d'évaluer les risques et la viabilité réelle du projet. Mine Arnaud indique pourtant qu'une étude de faisabilité a déjà été complétée en 2011-2012⁴⁵ et qu'une mise à jour de cette étude serait complétée en juin 2013⁴⁶. Mine Arnaud doit rendre publiques ces données.

Nous ne comprenons pas pourquoi Mine Arnaud, une filiale de Ressources Québec et d'Investissement Québec, qui appartient indirectement aux Québécois, ne divulgue pas ces données. C'est pourtant une pratique très commune dans l'industrie minière. Toutes les minières inscrites en bourse doivent le faire pour respecter les principes de transparence et de reddition de compte envers leurs investisseurs et leurs actionnaires (normes de l'Autorité des marchés financiers et de l'Institut canadien des mines). C'est notamment le cas du plus important projet minier d'apatite au Québec (projet Arianne Phosphate), situé dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean⁴⁷. Pourquoi Mine Arnaud n'en fait pas autant? Ce manque de transparence sème le doute quant à la viabilité et la solidité réelles du projet.

Plusieurs questions demeurent également sans réponse concernant l'emploi et la transformation potentielle de l'apatite. Quelles sont les possibilités de transformation de l'apatite au Québec? Pourquoi aucune transformation n'est prévue actuellement? Pourquoi recourir à une main-d'œuvre de type « *fly-in, fly-out* » provenant de l'extérieur de la région à hauteur de 50 % pour la période de construction, et à hauteur de 50 à 65 % pour la période d'exploitation⁴⁸? Il est étonnant de constater ces données alors que Sept-Îles et les environs, incluant les nations autochtones Innues, constituent le plus large bassin de travailleurs du nord-est québécois.

Réhabilitation du site

Enfin, les données concernant l'évaluation des garanties financières et du plan d'aménagement et de réhabilitation du site minier sont également insuffisantes. Mine Arnaud devrait notamment ventiler tous les coûts anticipés pour la restauration progressive et finale du site minier, telle que décrite sommairement au « tableau 2 » du résumé de l'étude d'impact⁴⁹.

⁴⁴ Lettre et avis du MRN concernant la recevabilité de l'étude d'impact du projet Arnaud, envoyée à Mireille Paul du MDDEFP, 12 avril 2013 (p.50 du PR6). Lettre et avis du MRN concernant la recevabilité de l'étude d'impact du projet Arnaud, envoyée à Mireille Paul du MDDEFP, 28 janvier 2013 (p.50 du PR6)

⁴⁵ ROCHE-AUSENCO, 2012. *Mine Arnaud – Feasibility Study, Final Report*, Document No. 1848-01-RE-GE-001. 480 pages plus 18 annexes.

⁴⁶ GENIVAR, 2013, *Complément no 8 à l'étude d'impact sur l'environnement*, Réponses à la deuxième série de questions du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, 125 p. et annexes.

⁴⁷ Voir l'étude de faisabilité d'Arianne Phosphate en ligne : http://lacapaul.com/wp-content/uploads/2012/07/Lac_a_Paul_PFS_43101.pdf, <http://www.lacapaul.com/etude-technique/>, <http://www.arianne-inc.com/le-rapport-technique-ni-43-101-est-depose-sur-sedar-les-ressources-mesurees-et-indiquees-sur-la-zone-paul-ont-plus-que-triple/>

⁴⁸ GENIVAR, nov.2012, *Projet minier Arnaud, Rapport sectoriel, Évaluation des impacts sur les déterminants de la santé*, p.92

⁴⁹ GENIVAR, Avril 2013, *Projet minier Arnaud, Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement, Révision 1*, 107 p.

Mine Arnaud devrait également présenter différents scénarios⁵⁰ pour la restauration de la fosse à ciel ouvert, dont au moins un scénario de remblaiement partiel et un scénario de remblaiement complet (principalement à partir des résidus miniers produits). Le récent projet de loi sur les mines (projet de loi 43) déposé par le gouvernement du Québec prévoit que les entreprises doivent faire ce type d'analyse; c'était également le cas du projet de loi présenté par le gouvernement précédent (projet de loi 14). Pour l'instant, seule l'option de « l'enneiement » de la fosse a été identifiée par Mine Arnaud, sans toutefois préciser le temps qui serait nécessaire pour que la fosse se remplisse d'eau, ni les risques et les désavantages associés à ce scénario. L'enneiement de ce type de fosse peut prendre des années, voire des décennies. Mine Arnaud demeurera-t-elle responsable (et imputable) du site pendant toutes ces années?

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Face aux risques, aux impacts et aux incertitudes identifiés ci-dessus, la coalition *Québec meilleure mine* et Nature Québec recommandent de ne pas autoriser le projet Arnaud dans les conditions actuelles.

De plus, avant même de considérer l'autorisation du projet Arnaud, la coalition *Québec meilleure mine* et Nature Québec recommandent de :

1. Mener une étude sur les problèmes et les erreurs que révèle le cas de la mine à ciel ouvert à Malartic, notamment l'incapacité du promoteur minier à respecter les normes environnementales et de santé publique édictées, de même que de l'incapacité apparente des autorités publiques de faire respecter lesdites normes.
2. Mener une étude beaucoup plus exhaustive sur les autres utilisations possibles du territoire, notamment en procédant par une enquête auprès des citoyens Sept-Îles, de différents experts en développement et en aménagement du territoire, des artistes, des entrepreneurs, etc., afin que la population et les décideurs de la région puissent véritablement poser un choix éclairé entre différentes options de développement ou de conservation de ce paysage hautement valorisé pour sa beauté, sa tranquillité, ses activités de villégiature et sa proximité avec la ville.
3. Mener une étude comparative avec d'autres projets de mines d'apatite au Québec, notamment le projet Ariane Phosphate au Saguenay-Lac-Saint-Jean, afin de déterminer quel(s) projet(s) serai(en)t le(s) plus rentable(s) pour la société, et ce, à moindre coût pour l'environnement, la santé et la qualité de vie des citoyens affectés.
4. Rendre publique toutes les évaluations et toutes les données manquantes énumérées dans ce mémoire, notamment concernant le bruit, les poussières, les vibrations, l'eau, la santé, l'achalandage routier, les risques de déversements, les impacts cumulatifs, les résidus miniers, le devenir de la fosse, la qualité des eaux de la Baie-de-Sept-Îles et de la Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO).
5. Rendre publique toutes les évaluations et les données manquantes en lien avec les risques financiers et économiques du projet. En effet, l'étude de faisabilité économique n'a jamais

⁵⁰ De type « coûts-bénéfices », pris au sens large, en identifiant clairement les coûts et les bénéfices potentiels sur les plans de la santé, de l'environnement et de la qualité de vie des citoyens, et ce, à court, moyen et long terme.

été rendue publique. Cela empêche le public d'évaluer les risques, la rentabilité et la viabilité réelle de ce projet sur les plans financiers et économiques.

6. Mener une étude écotoxicologique pour répondre aux préoccupations des citoyens concernant les risques pour la santé à court, moyen et long terme, notamment la santé des populations les plus vulnérables (enfants, personnes âgées, personnes malades, etc.).
7. Rendre disponible une aide financière, un accompagnement juridique et tout autre soutien professionnel aux propriétaires et aux résidents les plus immédiatement touchés par le projet (quelques centaines de familles) afin qu'ils puissent s'informer de leurs droits, des impacts anticipés du projet et, le cas échéant, négocier des ententes équitables, libres et éclairées avec le promoteur minier. Le protocole d'entente et d'acquisition proposé actuellement par Mine Arnaud comporte plusieurs lacunes et ne fournit pas toutes les garanties nécessaires aux citoyens en cas de dommages à leurs biens ou leur santé⁵¹.

Merci de l'attention que vous porterez à la présente,

Salutations distinguées,

Ugo Lapointe
Coalition Québec meilleure mine!
c.514.708.0134,
www.quebecmeilleuremine.org

Christian Simard
Directeur général Nature Québec
www.naturequebec.org

La coalition ***Pour que le Québec ait meilleure mine!*** a vu le jour au printemps 2008 et est aujourd'hui constituée d'une trentaine d'organismes représentant collectivement plus de 250 000 membres partout au Québec. La coalition s'est donnée pour mission de revoir la façon dont on encadre et développe le secteur minier au Québec, dans le but de promouvoir de meilleures pratiques aux plans social, environnemental et économique. Site : www.quebecmeilleuremine.org.

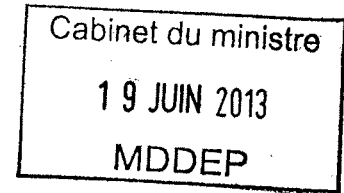
Nature Québec (www.naturequebec.org) est un organisme national à but non lucratif (OBNL) qui regroupe des individus et des organismes œuvrant à la conservation de la nature et au maintien des écosystèmes essentiels à la vie. Nature Québec souscrit aux objectifs de la Stratégie mondiale de conservation de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et est l'un des membres fondateurs de la coalition ***Pour que le Québec ait meilleure mine!***

⁵¹ Cette précision a été ajoutée à la version du présent mémoire originalement déposé à l'ACÉE.



Mine **Arnaud**

Sept-Îles, le 14 juin 2013



Monsieur Yves-François Blanchet
Ministre du Développement durable, de l'Environnement,
de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est
30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'audiences publiques- Projet Mine Arnaud

Monsieur le Ministre,

Mine Arnaud, une coentreprise entre Investissement Québec et Yara International ASA, projette d'exploiter un gisement d'apatite localisé dans le Canton Arnaud dans la municipalité de Sept-Îles.

Le projet permettrait de produire en moyenne 1,3 million de tonnes de concentré d'apatite par année, un minerai de phosphate de plus en plus recherché et utilisé dans la fabrication des fertilisants agricoles. Le concentré serait transporté par voie ferroviaire jusqu'au Port de Sept-Îles et transbordé vers la Norvège pour y être transformé par Yara International ASA.

Des investissements de l'ordre de 750 M\$ seront nécessaires à la réalisation du projet et Mine Arnaud estime qu'elle emploiera entre 800 et 1000 travailleurs durant le 2 années de construction et 330 lors de la phase d'exploitation d'une durée de 23 ans.

Mine Arnaud, présente sur le terrain depuis 2010, a déposé son étude d'impact sur l'environnement au Ministère du Développement durable de l'Environnement de la Faune et des Parcs le 26 mars 2012. Dans un esprit de transparence et d'échanges, l'étude a été rendue accessible au public au même moment.

Siège social
555, boulevard René-Lévesque Ouest
bureau 500
Montréal (Québec) H2Z 1B1
Téléphone : 514-397-9191
Info@minearnaud.com
www.minearnaud.com

Bureau des opérations et relations avec le milieu
690, boulevard Laure
bureau 121
Sept-Îles (Québec) G4R 4N8
Téléphone : 418-960-0060



Mine Arnaud

Afin d'amorcer un dialogue formel avec les citoyens de la région, le promoteur a initié un processus de préconsultation qui a débuté en mai 2012 pour prendre fin en novembre de la même année. Ce processus a permis d'échanger avec près de 600 participants lors de 40 rencontres organisées et déjà, le projet Mine Arnaud a pu être amélioré en regard des préoccupations recensées.

Depuis, les échanges avec le milieu se poursuivent sous forme de questions-réponses, de rencontres de groupes ou de visites de citoyens à notre bureau de liaison communautaire. Ainsi, Le 11 juin dernier se tenait la soirée d'information du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) portant sur le projet Mine Arnaud, où nous avons réitéré notre engagement à vous adresser cette requête.

C'est donc avec cette même volonté de transparence, de dialogue et de concertation que nous vous demandons de mandater le BAPE à tenir des audiences publiques sur le projet Mine Arnaud. Nous croyons sincèrement que ce processus permettra de faire la lumière sur tous les aspects du projet à travers des échanges sains et constructifs.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations les plus distinguées.

François Biron
Directeur de projet

M

Sept-Îles, 19 juin 2013

Cabinet du ministre

Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs

Édifice Marie-Guyart

675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage

Québec (Québec) G1R 5V7

Cabinet du ministre 27 JUIN 2013 MDDEP
--

Objet : Demande d'audience publique pour le projet Mine Arnaud

Nous sommes 3 comités citoyens de Sept-Îles qui sont préoccupés par le projet Mine Arnaud: le Regroupement pour la Sauvegarde de la grande Baie de Sept-Îles, le Comité de défense de l'air et de l'eau de Sept-Îles et le Comité de citoyens du canton Arnaud. Conjointement, nous demandons la tenue d'une audience publique par le Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE) sur le projet Mine Arnaud. Nous sommes en lien avec le promoteur Mine Arnaud par des rencontres et des correspondances multiples depuis janvier 2011. Nous sommes préoccupés par la très grande ampleur du projet, sa proximité avec des zones habités, des milieux écologiques importants ainsi que pour les impacts sur la qualité de vie et la santé des Sept-Îliens. À notre avis, les raisons pour lesquelles ce projet requiert des audiences publiques sont :

- Dépassement de la norme québécoise sur la qualité de l'air.
- Mesures d'atténuation pour la qualité de l'air où le promoteur est juge et partie
- Mesures d'atténuation inexistantes ou inefficaces ou reportées à l'étape de l'ingénierie détaillée
- Aucune évaluation des risques toxicologiques sur la santé humaine pour la silice cristalline et les métaux et métalloïdes.
- Mine à ciel ouvert en milieu périurbain à une distance réelle de 7 km du centre-ville de Sept-Îles, à 3 km de Place Ferland (5000 résidents) sans compter l'agrandissement potentiel de cette zone urbanisée vers la mine, ainsi que la centaine de résidences riveraines du canton Arnaud
- L'impact du projet sur le lac des Rapides, notre source d'eau potable, n'a pas été suffisamment documentée. La prise d'eau est à moins de 1 km du claim minier.
- Pas de modélisation de la dispersion atmosphérique pour l'étape de la construction ni pour la butte-écran (4 km de long par 40 mètres de haut en moyenne)
- L'impact de l'effluent sur la baie des Sept-Îles et sur son écosystème n'a pas été suffisamment documenté.
- Les citoyens ont intérêt à favoriser un environnement sain et un milieu de vie de qualité afin de protéger la santé des enfants et des personnes vulnérables.
- Les risques d'affaissement de sols, bris de digues et événements météorologiques extrêmes et leur impact sur la route 138 et les résidents ne sont pas assez documentés

- L'étendue du territoire exploité par Mine Arnaud ne pourra plus être utilisé à des fins forestière, écologique, agricole, récréative, touristique, résidentielle, et ce, pour de très nombreuses années.
- Dû au fait que l'étude de faisabilité économique n'a pas été rendue publique, il nous est impossible d'en évaluer les impacts positifs, dont la création d'emplois, ainsi que la rentabilité économique pour l'ensemble des Québécois
- l'insatisfaction du cadre d'entente et d'acquisition proposé par Mine Arnaud et le manque de support juridique aux citoyens.
- Un référendum municipal consultatif demandé par 5000 citoyens de Sept-Îles permettrait à toute la population de s'exprimer librement, dans un contexte démocratique et transparent (acceptabilité sociale).

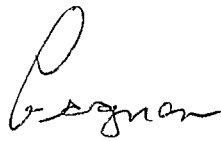
Mine Arnaud a déjà en main plus de 150 questions non répondues de notre part : 2 séries de questions (onzième et douzième séries), ainsi que certaines questions des séries précédentes (celles sur les risques technologiques). Finalement, certaines réponses de Mine Arnaud soulèvent d'autres questions. Souhaitez-vous que nous les posions durant les audiences ou si vous préférez que Mine Arnaud y réponde avant les audiences dans le but d'accélérer ce qui est problématique et qui serait autrement débattu aux audiences? Dans le même objectif, serait-il possible de questionner le promoteur en collaboration avec les experts de Mine Arnaud pour certains sujets précis et ce, avant les audiences?

Nous voulons finalement vous signifier à nouveau que l'été n'est pas une période propice pour tenir les audiences à Sept-Îles, très certainement pas avant octobre. Ce sont des audiences pour le citoyen, elles doivent donc se tenir au moment où le citoyen est disponible (après les vacances, la rentrée scolaire et la période de chasse).

Recevez, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs,



Louise Gagnon,



Regroupement pour la Sauvegarde de la grande Baie de Sept-Îles,
Sept-Îles (QC),



Denis Bouchard



Comité de défense de l'air et de l'eau de Sept-Îles,
Sept-Îles (QC)

Karine Bond

Comité de citoyens du canton Arnaud
Sept-Îles (QC)

Sept-Îles, 11 juin 2013

Cabinet du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675 boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur,

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement tient le 11 juin 2013 une séance d'information sur le projet Mine Arnaud situé dans le milieu périurbain de la ville de Sept-Îles. Nous aimerions vous faire part de certains commentaires de nos trois comités citoyens.

Mine Arnaud a déjà tenu des séances de pré-consultation avec les citoyens et les organismes de Sept-Îles entre autre par Transfert environnement. Nous avons toujours maintenu que ces consultations et les conclusions qu'ils en ont tirées n'étaient pas valides, en particulier parce que toute l'information n'était pas disponible : modélisation de la dispersion atmosphérique, mesures d'atténuation reportées au stade de l'ingénierie détaillée, failles, etc. Certaines de ces composantes ont un impact sur notre santé, notre sécurité et notre qualité de vie. Si des consultations se tenaient par le BAPE sans que toute l'information soit disponible, cela pourrait donner la perception que le gouvernement n'est pas impartial. Rappelons que Mine Arnaud est propriété à 62 % du Gouvernement du Québec via Ressources Québec et que la transparence du processus doit être particulièrement soignée. Le Bureau d'Audiences publiques en Environnement (BAPE) est le forum public que s'est donné le Gouvernement du Québec pour bien renseigner le citoyen et auprès duquel ce dernier devrait obtenir toutes les réponses à ses questions.

Il y a présentement deux processus de consultation en parallèle : l'un mené par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale et l'autre par le BAPE. Le Gouvernement du Québec a reconnu l'étude recevable (sans que la 3^e modélisation de la dispersion atmosphérique soit terminée, incluant des mesures d'atténuation non crédibles comme l'arrêt du transport du stérile certaines journées), le Gouvernement fédéral en est encore à questionner le promoteur (questions déposées le 3 mai 2013). Nous souhaiterions une certaine harmonisation dans le processus, sans précipitation, au profit d'une meilleure compréhension scientifique des impacts. Rappelons que, dans sa forme actuelle, le projet Mine Arnaud est inacceptable pour nous.

Nous voulons finalement vous signifier que l'été n'est pas une période propice pour tenir les audiences à Sept-Îles, très certainement pas avant octobre. Ce sont des audiences pour le citoyen, elles doivent donc se tenir au moment où le citoyen est disponible (après les vacances, la rentrée scolaire et la période de chasse).

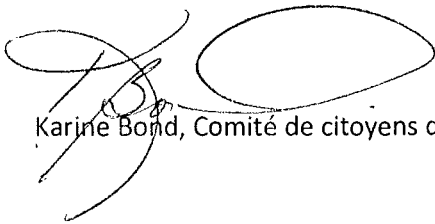
Recevez, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs,



Louise Gagnon, Regroupement pour la Sauvegarde de la grande Baie de Sept-Îles



Denis Bouchard, Comité de défense de l'air et de l'eau de Sept-Îles



Karine Bond, Comité de citoyens du canton Arnaud

Cc Ugo Lapointe Québec Meilleure Mine
Cc Bureau d'Audiences publiques sur l'Environnement
Cc Agence canadienne d'évaluation environnementale
Cc M. Jonathan Genest-Jourdain, député fédéral de Manicouagan

Requête d'audience publique en environnement concernant le projet Mine Arnaud, à Sept-Îles

Le projet Mine Arnaud, tel que déposé présentement au Ministère des ressources naturelles Canada et tel que présenté auprès des citoyens de la Côte-Nord, me fait craindre le pire en matière d'environnement. À la lumière des informations que j'ai recueillies sur ce projet, je m'imaginais mal pouvoir habiter à moyen ou à long terme dans cette région en protégeant ma qualité de vie et celle de ma famille et de mes descendants. Il faut se l'avouer, même si Mine Arnaud tente par tous les moyens de nous rassurer et d'augmenter l'acceptabilité sociale par ses études d'experts, tous les habitants de Sept-Îles et de ses environs subiront tôt ou tard les bouleversements écologiques que ce projet provoquera. Et pour cela, il y aura un coût à payer, tant pour la santé des individus que pour les effets environnementaux sous toutes ces formes.

Mines Arnaud et Investissement Québec ont acheté du Ministère des ressources naturelles du Québec, par bloc de titres miniers contigus, un territoire d'une superficie d'environ 56,2 km², ce qui représente environ le tiers de la Grande Baie de Sept-Îles. Ce territoire est un joyau naturel qui, par sa multitude de cours d'eau qui ressemblent à des diamants, ses milliers d'espèces animales et végétales toutes aussi colorées les unes que les autres, donne la vie, la paix et la tranquillité d'esprit aux habitants de notre région. Situé en bordure d'une grande Baie et dans un milieu naturel humide, marécageux et forestier, c'est un endroit du monde qui purifie l'air que nous respirons, l'eau que nous buvons et les aliments que nous consommons depuis des centaines d'années. Bref, ce milieu naturel est indispensable à notre milieu de vie.

Considérant des activités minières à cet endroit, la chaîne alimentaire sera brisée par l'humain, de manière constante et exponentielle pendant 23 ans. Imaginez un trou de 3,5 km de long, par 240 mètres de profondeur et 800 mètres de largeur, avec 6 parcs à résidus tous aussi grands les uns que les autres (9,5 km²), dans lequel une multitude de produits chimiques seront utilisés à tous les jours pour séparer et préparer le minerai. À tout cela s'ajoute des activités de transbordement, du transport et de l'entreposage de minerai, provoqué par un achalandage constant de travailleurs, les camions, le train et les bateaux, situé à proximité de la grande Baie de Sept-Îles, et à environ 7 Km en lien direct avec la ville... Avec tous les effets du bruit et de la poussière qui seront ressentis par le dynamitage. C'est une catastrophe naturelle qui doit absolument être évitée.

Si ce projet voit le jour, la population humaine, de même que la faune, la flore et les cours d'eau de ce milieu naturel seront perturbés, menacés, brisés et fragilisés par les activités menées par Mine Arnaud, et la population de la région s'en trouvera des plus vulnérables. Des centaines d'oiseaux migrateurs, les poissons des lacs et des rivières et la forêt naturelle seront perturbés par la disparition de certaines espèces, la mutation génétique de plusieurs autres, causée par les produits toxiques, la maladie, les déversements accidentels, etc. Présentement, ce milieu naturel abrite des centaines d'espèces animales et végétales qui contribuent à régénérer la chaîne alimentaire du monde. De nos jours, cette chaîne alimentaire se trouve déjà très fragilisée, avons-nous le droit de la briser encore plus qu'elle ne l'est? Et bien non. Non pour nous, non pour nos enfants et non pour le reste des gens de la planète! Les impacts environnementaux, on va les voir, on va les entendre, on va les boire, bref, et on va les subir et les vivre au quotidien pendant 23 ans et plus. Avec ce choix, on va ramasser les problèmes qui viennent avec, tant pour notre santé, que pour nos enfants et les générations qui suivront. Ce projet ne fera qu'emplir les choses à l'endroit de la vie sur notre si belle planète.

Dites-moi, quels profits ferons-nous réellement après tous ces dégâts? Quel sera notre qualité de vie à ce moment-là? Pour le profit, si la Société d'État (Investissement Québec) est propriétaire à 62% des titres miniers sur ce projet, évalué à 750 millions de dollars, ce n'est pas pour notre profit à nous, citoyens et citoyennes de Sept-Îles que cette mine sera exploitée, mais plutôt pour remplir les coffres de l'État et pour enrichir la compagnie elle-même. Dans notre région, ce n'est pas les 1000 emplois de la première année, les 330 emplois permanents, ou encore les 425 emplois dans les entreprises sous-traitantes qui apporteront tant d'argent au milieu. Si on compare le profit net de ce projet avec les redevances minières dans notre région, et les risques environnementaux qu'il soulève, on est loin de faire du profit! On est plutôt perdants sur toute la ligne. Ce n'est pas ce projet qui fera rouler l'économie de notre région, sauf peut-être à court terme. Et en plus, si les travailleurs de cette compagnie deviennent malades ou attrapent le cancer du poumon à l'âge de 50 ans à cause des poussières, la mine ne leur paiera pas un deuxième poumon ou une deuxième vie, à moins qu'elle ne s'imaginer vivre dans le surréalisme!

Concernant les soins de santé, Sept-Îles est une ville isolée, se situant à 800 km de la ville de Québec, ce qui représente une distance énorme pour consulter des spécialistes en soins de santé requérant des appareils de soins de haute technologie. Si la population vient qu'à souffrir de divers troubles de santé causés par ces activités (Pensons à l'asthme chronique chez les enfants ou à l'intoxication par l'eau contaminée). Qui est-ce qui va nous déménager à Québec pour recevoir ces soins? Qui va payer pour le transport et les médicaments pour les enfants qui seront malades pour le reste de leur jour suite à ces activités? Qui va nous payer de l'eau potable si notre eau se contamine? Aurons-nous toujours de l'eau dans 10 ans? Et dû au fait qu'il y a présentement déjà beaucoup d'activités de transbordement et de transport du minerai de fer par la ligne de chemin de fer et par le port dans la Baie de Sept-Îles, est-ce qu'avec l'accumulation de toutes ces activités, incluant Mine Arnaud, on va devoir porter des masques respiratoires comme dans plusieurs villes des pays d'Asie (Chine, Japon, Inde) pour se protéger de la couche de particules de poussière qui flottera en permanence au dessus de la ville de Sept-Îles? Qui est-ce qui a des preuves de l'effet contraire? On aura beau réaliser des études d'impacts par centaine pour trouver les moyens de réduire ces impacts sur la qualité de vie des citoyens et sur l'environnement, les conséquences de ce projet, on va devoir vivre avec pendant plus d'un quart de siècle!

D'après mes recherches, c'est un territoire ancestral qui appartient au peuple autochtone. Pourquoi Mine Arnaud a-t-elle acheté ce territoire (claims miniers) du gouvernement (Ressources naturelles) et non des autochtones? De quel droit l'a-t-elle fait? À cause de la loi sur les mines? Parce que le sous-sol ne nous appartient pas? Nous avons pourtant des droits comme citoyens et notre environnement est sensé être protégé lui aussi par des droits. C'est inadmissible et c'est un manque de respect de la part de Ressources naturelles d'avoir vendu ces claims miniers sans même avoir consulté le peuple qui y habite au préalable. Cela semble être de la pure hypocrisie de la part des chefs d'états qui nous gouvernent, et de Mine Arnaud. Pourquoi Mine Arnaud n'a-t-elle pas acheté ce territoire directement des autochtones? Après tout, les autochtones sont capables de le vendre par eux-mêmes, non? Ce territoire leur appartient. Ils ont le droit d'en faire ce qu'ils veulent.

En conclusion, je pense que par toutes les conséquences énumérées ci-haut, le projet Mine Arnaud va à l'encontre des droits et liberté de l'humain et de l'environnement. Ce n'est pas en « atténuant ou en bonifiant les impacts environnementaux et socioéconomiques liées au projet », qu'il sera acceptable socialement ou économiquement, et ceci pour la simple et unique raison que nous en serons tous perdants, que ce soit de près

ou bien de loin. Même en réduisant les impacts environnementaux, il y aura toujours des problèmes associés à ce projet. Malheureusement, je crois que les dés sont jetés, et que le projet est déjà vendu. Qu'on le veuille ou non, ce projet aura lieu. En ce qui me concerne, je prie pour que Mlle Arnaud et le Ministre réfléchissent sérieusement à leur choix de mener ce projet à terme et à ses conséquences évidentes, parce que personnellement, je me décharge de toutes les responsabilités et de tous les profits qui viennent avec, pour la raison suivante : Dans 25 ans, ce projet aura été une honte Humaine monumentale.

Merci de votre attention particulière!

Francine Bélanger
Francine Bélanger
Sept-Îles, Qc



Sept-Îles, le 25 juin 2013

M
Cabinet du ministre

27 JUIN 2013

MDDEP

Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

« Nous n'héritons pas
de la terre de nos ancêtres,
nous l'empruntons
à nos enfants » (St-Exupéry)

**OBJET : DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE - PROJET D'OUVERTURE ET D'EXPLOITATION
D'UNE MINE D'APATITE A SEPT-ÎLES PAR MINE ARNAUD INC.**

Monsieur le Ministre,

Faisant suite à l'avis publié le 21 mai dernier sur le site Internet du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles (CPESI), organisme de sensibilisation et de concertation, intervenant sur le territoire de Sept-Îles dans des dossiers liés à l'environnement et au développement durable depuis plus de trente ans, demande qu'une audience publique sur le projet d'ouverture et d'exploitation d'une mine d'apatite à Sept-Îles par Mine Arnaud inc. soit effectuée en vertu de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement au Québec méridional qu'impose la Loi sur la qualité de l'environnement.

Depuis l'annonce du projet, la CPESI a suivi de manière attentive et active la diffusion d'information par le promoteur pendant la préconsultation, lu et commenté l'étude d'impacts sur l'environnement et analysé les réactions que le projet a provoqué dans la population. Les préoccupations qui nous incitent à demander cette audience sont nombreuses et peuvent être résumées comme suit :

- une réduction potentielle de la qualité de vie globale de la population, particulièrement les citoyens vivant à proximité de la future exploitation (Canton Arnaud et Parc Ferland).
- une dépendance plus marquée du territoire à l'industrie lourde et aux aléas des marchés mondiaux, court-circuitant du coup la créativité et l'innovation dans d'autres secteurs de l'économie locale et régionale, telle que la 2e et 3e transformation, l'économie sociale, l'agriculture et l'alimentation, la culture et les arts, le tourisme, etc.;
- l'alourdissement de problématiques déjà présentes dans le milieu notamment la pénurie de main-d'œuvre, l'accès au logement et aux services, la déscolarisation, etc.;
- la modification de l'utilisation traditionnelle du territoire par les communautés autochtones et non autochtones de la région touchée.

Par ailleurs, il apparaît que les zones d'étude diffèrent grandement entre l'analyse du milieu humain (social et économique) qui comprend la municipalité de Sept-Îles et la réserve de Uashat et l'analyse du milieu biophysique qui est plus restreint et exclue les zones résidentielles importantes à proximité, la Baie de Sept-Îles et la source d'eau potable de la municipalité. Ceci nous semble hasardeux étant donné que la mine projetée est située à près de 6 km en distance réelle de la Ville de Sept-Îles et la limite de propriété à 1 km du lac des rapides.

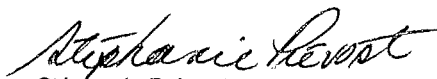
De plus, nous aimerions porter à votre attention qu'un projet de ce type à proximité d'une zone habitée et de la Baie de Sept-Îles inquiète grandement notre organisation en matière de qualité de l'air, de qualité de l'eau et des effets cumulatifs d'émissions de poussières et de contaminants, de leurs impacts sur l'écosystème et la santé humaine. Rappelons que le sujet de qualité de l'air suscite de vifs débats au sein de notre communauté depuis 2008, que des demandes répétées d'instaurer un indice de qualité de l'air ont été fait aux instances concernées autant par la municipalité, les groupes citoyens et les organismes du milieu. À ce jour, nous n'avons toujours pas de portrait global de la situation malgré les secteurs résidentiels identifiés comme étant à risque compte tenu de leur proximité avec des activités industrielles significatives.

À l'automne 2012 et à l'hiver 2013, la CPESI a réalisé, avec le support de l'équipe de la Chaire en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi une analyse de développement durable qui nous a permis de relever plusieurs aspects qui pourraient être améliorés dans le projet. Cette étude a été

communiquée au promoteur, mais il serait important que ce dernier puisse justifier ses choix pour la formule définitive du projet dans un processus encadré d'enquête et d'audiences publiques de manière à éclairer la décision du Conseil des ministres et les conditions d'un éventuel certificat d'autorisation.

La présente a donc pour objet de vous demander, en vertu de l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement de mandater le Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement pour que soit tenues des audiences publiques préalablement à l'octroi d'un certificat d'autorisation pour le projet de Mine Arnaud.

Espérant le tout conforme à vos attentes et dans l'espoir d'une réponse favorable à notre demande, veuillez recevoir, monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Stéphanie Prévost
Directrice générale
Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles
818, boul. Laure, bureau 104
Sept-Îles, Québec, G4R 1Y8
Tél : 418 962-1316, poste 1
sprevost@cpesi.org

Le 27 juin 2013

Monsieur Yves-François Blanchet
**Ministère du Développement durable,
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs**
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

N/Réf. : 2131-01-00

Objet : Projet Mine Arnaud

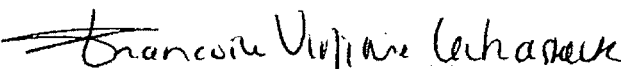
Monsieur,

Par la présente, je vous transmets une copie certifiée conforme de la résolution n° 1306-497 adoptée par le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles lors de la séance ordinaire du 25 juin dernier.

Par cette résolution, la Ville de Sept-Îles demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, la tenue d'une audience publique sur le projet Mine Arnaud débutant en septembre 2013 plutôt qu'en période estivale, le tout tel que décrit dans la résolution ci-jointe.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La greffière suppléante,


FRANÇOISE VIRGINIE LECHASSEUR, avocate
/mj

p.j. (1)

Grefte

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SEPT-ÎLES

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sept-Îles tenue le 25 juin 2013 à 16 h 30, à l'endroit habituel des sessions,

SONT PRÉSENTS :

M.	Jean-François Martin	Maire suppléant	
MM.	Gervais Gagné	Conseiller	De Sainte-Marguerite
	Maurice Gagné	Conseiller	De Ferland
	Denis Miousse	Conseiller	De Marie-Immaculée
	Gaby Gauthier	Conseiller	Du Vieux-Quai
	Martial Lévesque	Conseiller	De Sainte-Famille
	Claude Lessard	Conseiller	De Moisie – Les plages

Formant quorum sous la présidence du maire suppléant, monsieur Jean-François Martin

SONT ABSENTS :

M.	Serge Lévesque	Maire	
M ^{me}	Lorraine Dubuc-Johnson	Conseillère	De Mgr Blanche
M.	Jean Masse	Conseiller	De l'Anse

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	Serge Gagné	Adjoint au directeur général
M ^e	Françoise Virginie Lechasseur	Greffière suppléante

RÉSOLUTION N° 1306-497

PROJET MINE ARNAUD

N/D 2131-01-00

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal à sa séance du 13 mai 2013 adoptait sa résolution n° 1305-357, par laquelle la Ville de Sept-Îles demandait au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, M. Yves-François Blanchet, de mandater dans les plus brefs délais le BAPE pour la tenue d'une période d'information et de consultation du dossier par le public pour le projet Mine Arnaud;

CONSIDÉRANT QUE le Bureau d'Audiences publiques sur l'environnement (BAPE) annonçait le 21 mai dernier la tenue d'une séance d'information sur le projet Mine Arnaud;

CONSIDÉRANT la séance d'information du Bureau d'Audiences publiques sur l'environnement tenue le 11 juin au Centre des Congrès;

CONSIDÉRANT QUE la participation publique à la procédure d'évaluation environnementale inclut la période d'information et de consultation du dossier par le public qui se terminera le 5 juillet prochain et, le cas échéant, l'audience publique qui est l'étape qui permet aux citoyens, aux groupes et aux municipalités de s'informer et de partager sur un projet, sur sa pertinence, sur ses impacts et sur ses bénéfices;

CONSIDÉRANT QUE la mission du Bureau d'Audiences publiques sur l'environnement est d'éclairer la prise de décisions gouvernementales dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique;

CONSIDÉRANT QUE la décision finale d'autoriser un projet comme celui de Mine Arnaud, revient au conseil des ministres du gouvernement du Québec suivant la recommandation du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, sur la base de l'analyse environnementale du projet effectuée par son ministère et du rapport du Bureau d'Audiences publiques sur l'environnement (BAPE) suite à la tenue d'audiences publiques;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gervais Gagné

APPUYÉ PAR le conseiller Martial Lévesque

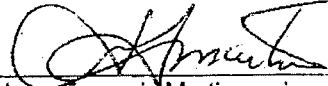
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Sept-Îles adresse une demande au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, monsieur Yves-François Blanchet, pour la tenue d'une audience publique sur le projet Mine Arnaud;

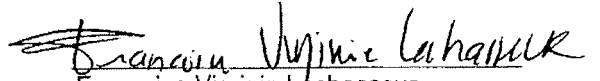
QUE la demande soit de même adressée afin que l'audience publique sur le projet Mine Arnaud débute en septembre 2013 plutôt qu'en période estivale, afin de favoriser la participation citoyenne;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, monsieur Yves-François Blanchet et à la députée du comté de Duplessis madame Lorraine Richard.

Sept-Îles, le 27 juin 2013

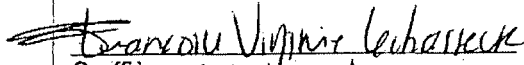


Jean-François Martin, maire suppléant

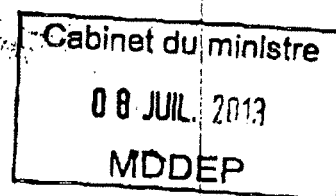


Françoise Virginie Léchasseur,
greffière suppléante

VRAIE COPIE CONFORME


Greffière suppléante

Sept-Îles, le 4 juillet 2013

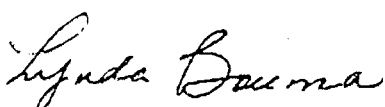


Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable,
De l'Environnement, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec Qc G1R 5V7

Objet : Demande d'audience publique. Projet Mine Arnaud

Monsieur le ministre,
Suite à la tenue de la première séance d'information du BAPE tenue à
Sept-Îles le 11 juin 2013, sur le projet d'une mine à ciel ouvert dans les
limites de la ville de Sept-Îles, la présente est pour vous demander la tenue
d'audience publique à l'automne 2013, afin que les citoyens de Sept-Îles
puissent s'exprimer et faire part de leurs préoccupations face à ce projet.

Je vous remercie de porter une attention à ma correspondance, et recevez,
Monsieur le ministre, mes plus sincères salutations,


Lynda Bouma, citoyenne de Sept-Îles

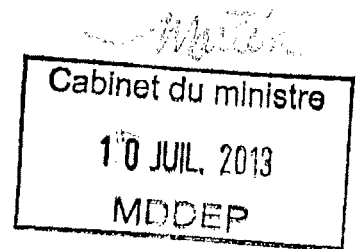
Sept-Îles Qc



CLIFFS NATURAL RESOURCES
333, Grande-Allée Est, bureau 240 Québec (Québec) G1R 2H8
T : (418) 572-7292 cliffsnaturalresources.com

Le vendredi 5 juillet 2013

Yves-François Blanchet
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7



Objet : Demande d'audience publique – Projet de mine d'apatite Arnaud

Monsieur le Ministre,

Au nom de Cliffs Natural Resources, j'aimerais, d'entrée de jeu, exprimer l'appui de notre entreprise au projet de mine d'apatite Arnaud. En effet, nous reconnaissons toute l'importance que revêt ce projet pour la grande région de la Côte-Nord, et principalement pour la population de Sept-Îles. D'autant plus qu'une fois réalisé, ce projet sera le premier projet minier à voir le jour dans le cadre du projet le Nord pour tous du gouvernement du Québec. Nous sommes d'avis que ce projet nécessite la collaboration des acteurs économique pour sa réalisation et qu'il est nécessaire pour que Sept-Îles puisse réaffirmer son leadership en matière de développement économique régional. Ce projet sera non seulement positif pour les acteurs municipaux, mais également pour la poursuite des activités du Port de Sept-Îles ainsi que le maintien de bons emplois locaux directs et indirects. Dans une perspective de développement durable et de collaboration, nous croyons qu'il est impératif qu'un projet comme ce dernier puisse se développer au bénéfice de tous.

D'un autre côté, certains aspects techniques de ce projet représentent une source importante de préoccupations pour les opérations de Cliffs, et c'est pourquoi nous demandons au BAPE d'aller de l'avant avec les audiences publiques, dans le cadre du processus d'approbation de ce projet. Bien que nous ayons communiqué avec les représentants de Mine Arnaud, certaines préoccupations majeures n'ont pas été réglées.

Vous savez probablement que Cliffs exploite deux mines de minerai de fer dans l'est du Canada. La mine Scully, qui fait partie de Wabush Mines Inc., est située à Wabush, Terre-Neuve-et-Labrador, et la mine du lac Bloom quant à elle, se trouve près de Fermont, au Québec. Le concentré provenant de nos opérations est transporté par train à nos installations de Pointe-Noire. Wabush Mines est propriétaire de Chemin de fer Arnaud ainsi que d'une portion de terrain à Pointe-Noire. En tant que propriétaire de Chemin de fer Arnaud, Cliffs est responsable des opérations de ce chemin de fer.

Selon ce que nous avons compris, aux fins de ce projet, Mine Arnaud propose de modifier le tracé de la voie ferrée dans la portion nord-ouest de la baie de Sept-Îles, à l'est du pont de la voie ferrée qui passe au-dessus de la route 138. De plus, Mine Arnaud devra faire transporter le concentré d'apatite (phosphate) de sa mine jusqu'au port de Sept-Îles pour qu'il soit chargé sur les bateaux.

Cliffs a plusieurs inquiétudes majeures concernant les risques possibles associés à la modification du tracé de la voie ferrée ainsi qu'au transport par chemin de fer jusqu'au port de Sept-Îles, notamment :

- Cliffs croit que le tracé proposé augmentera considérablement le temps de transit entre Arnaud Jonction et Pointe-Noire, exposant nos opérations actuelles et futures, ainsi que celles d'autres intervenants qui désirent utiliser le chemin de fer menant aux installations du port, à un certain risque.
- La conception du tracé proposé longe les bassins hydrographiques à ses deux extrémités, ce qui augmentera certainement les coûts d'entretien (alignement et nivellement plus fréquents de la voie) et les risques d'interruption de service (affouillement).
- Le tracé proposé se situe très près du bassin de résidus de Mine Arnaud et du barrage qui le contient. Les vibrations importantes émises par des opérations ferroviaires normales pourraient avoir une incidence nuisible sur cette infrastructure, ce qui pourrait causer des fuites et une contamination. De plus, la voie ferrée pourrait être endommagée, plaçant alors le personnel et les opérations de Chemin de fer Arnaud et de Mine Arnaud en danger.
- Chemin de fer Arnaud (Cliffs) est actuellement propriétaire de l'emprise (terrain) du chemin de fer. Nous ignorons comment, Mine Arnaud pourrait structurer la transaction afin que Cliffs demeure propriétaire du terrain sur lequel sera situé le nouveau tracé du chemin de fer.
- La conception du tracé proposé éloignerait davantage le chemin de fer par rapport à sa position actuelle, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur l'entretien ou sur les interventions en cas d'urgence.
- Il est présumé que le produit de Mine Arnaud se dégradera s'il entre en contact avec le concentré de minerai de fer. Ceci signifie que tout accès au port et toute installation de manutention de matériau devront être isolés et aménagés de manière à empêcher que l'apatite soit mélangée au concentré de minerai de fer. Pour le moment, aucun plan n'a été élaboré à cet effet.
- Cliffs, qui continuera d'exploiter et d'utiliser le chemin de fer Arnaud, ignore si les opérations de Mine Arnaud, en particulier le dynamitage, exigeront l'interruption du trafic ferroviaire et des inspections supplémentaires de la voie ferrée.

Encore une fois, soyez assuré de notre appui au projet de Mine Arnaud. Toutefois, même si Cliffs a eu l'occasion d'en discuter avec les représentants de Mine Arnaud, nous souhaitons que les préoccupations et risques mentionnés ci-haut soient pris en considération et traités par Mine Arnaud, afin que le projet puisse progresser dans une perspective de développement durable. Nous serions heureux de pouvoir expliquer davantage nos commentaires lors des audiences publiques du BAPE.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

ORIGINAL SIGNÉ

William Miller

Vice-président, Transport



CLIFFS NATURAL RESOURCES
333, Grande-Allée Est, bureau 240 Québec (Québec) G1R 2H8
T : (418) 572-7292 cliffsnaturalresources.com

July 5, 2013

Yves-François Blanchet
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Cabinet du ministre
10 JUL. 2013
MDDEP

Subject: Public Hearing Request – Mine Arnaud Project

Dear Mr. Blanchet,

On behalf of Cliffs Natural Resources, I would like to express our support to the Apatite Mine Arnaud project. We all recognize the importance of this project for the Greater Côte-Nord region, and especially for the population of Sept-Îles. Once in operation, this project will be the first mine in the Quebec government's North For Everyone Project in operation. We believe that this project will require the cooperation of several economic stakeholders for its implementation and is necessary for Sept-Îles in order to reassert the City's leadership in the economic development of the region. This project will not only be positive for municipal stakeholders, but also for the enhancement of Port of Sept-Îles activities and creating good direct and indirect local jobs. In the context of sustainable development and collaboration, we believe it is imperative that a project like Mine Arnaud be developed in such fashion to benefit all.

On the other hand, there are some technical aspects of the project that are a major concern to Cliffs operations and that is why we are asking for the BAPE to go forward with public hearings as part of this project's approval process. Although we have been in contact with Mine Arnaud representatives, some serious concerns remain.

You are probably aware that Cliffs operates two Iron ore mines in Eastern Canada. Our Scully Mine, part of Wabush Mines Inc. is located in Wabush, Newfoundland & Labrador, and our Bloom Lake Mine is located near Fermont, Québec. Concentrate from both of our operations is transported via rail to our Pointe-Noire installations. Wabush Mines is the owner of the Arnaud Railway and also of a piece of land in Pointe-Noire. As the owner of the Arnaud railway, Cliffs is responsible for the operations related to that railway.

It is Cliffs understanding that for the purpose of the project, Mine Arnaud proposes the realignment of the Arnaud railway in the North West quadrant of the Sept-Îles Bay area just east of the railway bridge over Highway 138. Further, Mine Arnaud will require the transport of apatite concentrate product (phosphate) from their mine head to the Port of Sept-Îles for transfer to ships.

Cliffs has several serious concerns regarding the potential risks involved in the railway realignment as well as with the rail haulage to the Port of Sept-Îles:

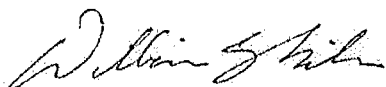
- Cliffs believes that the proposed realignment will significantly increase the transit time from Arnaud Junction to Pointe-Noire, thus putting our current and future operations at risk as well as those of other parties seeking to use the railway to the Port Authority's facilities.

- The proposed track design follows drainages at both ends of the alignment which is certain to increase maintenance cost (more frequent track alignment and surfacing) and increase risk of service interruption (washout).
- The proposed alignment is located very close to Mine Arnaud's tailings basin and the dam containing it. The significant vibrations transmitted by normal train operations could have an adverse impact on that infrastructure which could lead to spills and possible contamination, not to mention the damage that would be caused to the rail, which would put Arnaud Railway and Mine Arnaud's personnel and operations at risk.
- The Arnaud Railway (Cliffs) currently owns the right-of-way (land) over which it operates. It is unclear if and how Mine Arnaud would structure the transaction so that Cliffs would own the land on which the new track alignment would be located.
- The proposed track design would relocate the railway to an area even more remote than the existing alignment, which could have an additional adverse impact on maintenance or emergency response.
- It is presumed that Mine Arnaud's product would be negatively affected by contact with iron ore concentrate. Any port access and material handling solution will have to be segregated and configured sufficiently to prevent any comingling of Apatite with iron ore concentrate. At this time it is not known how this would be accomplished.
- It is unclear to Cliffs, who will continue operating and using the Arnaud railway, as to whether or not Mine Arnaud's operations, in particular blasting, will require the interruption of rail traffic movements and additional track inspections.

Again, we would like to reaffirm our support to the Mine Arnaud project. Nevertheless even if Cliffs has had discussions and meetings with Mine Arnaud representatives, for the project to go forward with respect to sustainable development, we wish that the previous concerns and risks be considered and addressed by Mine Arnaud. We would like you to know that we welcome the opportunity to publicly present further details of our comments during the BAPE public hearings.

Please accept, Mr. Blanchet, the assurances of my highest consideration,

Sincerely,



William Miller

Vice-President. Transport



Bureau Politique

265, boul. Montagnais
Uashat, Québec
G4R 4L9

Tél: 418-968-2266
Fax 418-968-9619

Le 5 juillet 2013

Par courriel

M. Yves-François Blanchet
Ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des
Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Demandes quant aux audiences du BAPE en lien avec projet
Mine Arnaud**

Monsieur le ministre,

La présente vise, dans un premier temps, à vous faire part de la demande officielle de la part des Innus de Uashat mak Mani-utenam pour une enquête et des audiences publiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) quant au projet Mine Arnaud, telles que prévues à l'article 31.3 de *Loi sur la qualité de l'environnement du Québec*.

Mise à part cette formalité, la présente vise principalement à vous faire part de la demande des Innus de Uashat mak Mani-utenam que les audiences publiques du BAPE n'aient pas lieu avant le mois d'octobre 2013, et ce, pour éviter de vicier d'avance le processus du BAPE et tout le processus d'évaluation environnementale du projet Mine Arnaud ainsi que pour empêcher que le gouvernement du Québec ne fasse défaut de respecter le processus de consultation et d'accommodement auquel ont droit les Innus de Uashat mak Mani-utenam (avant même que ce processus ne débute réellement).

Finalement, mais toujours en lien avec cette double obligation de la part du gouvernement du Québec d'assurer le respect de l'environnement du Québec et le respect des droits des Innus de Uashat mak Mani-utenam, nous tenons aussi à ce qu'une partie des audiences publiques aient lieu à Uashat et à Mani-

utenam afin de permettre aux membres de la communauté de bien comprendre le projet Mine Arnaud et de saisir les risques y associés.

Éviter vice dans processus d'évaluation environnementale

Il va sans dire que le projet Mine Arnaud ne suscite pas uniquement des inquiétudes au niveau de la population de Sept-Îles. Les Innus de Uashat mak Mani-utenam sont très préoccupés par ce projet et partagent essentiellement les mêmes préoccupations (qualité de l'air, de l'eau, santé publique, qualité de vie des populations avoisinantes dont les Innus, risques d'accidents majeurs, impacts cumulatifs, restauration du site, environnement en général, etc.) entendues lors de la démarche de préconsultation du milieu régional.

Le conseil de bande Innu Takuaikan Uashat mak Mani-utenam (ITUM) a commencé depuis longtemps son analyse du projet Mine Arnaud mais avec la quantité énorme d'informations à réviser et les manques de ressources (humaines, financières, etc) dont nous devons confronter, il reste encore du travail à faire, y compris en lien avec la communauté de Uashat mak Mani-utenam, afin d'être prêt pour le début des audiences publiques. ITUM est en train de recueillir les préoccupations des membres de sa communauté par rapport à cet énorme projet minier potentiel pas loin de Uashat et doit prendre le temps qu'il faut pour compléter cet exercice.

De toute manière, la période estivale n'est nullement une période appropriée pour effectuer des consultations populaires en lien avec un projet risqué comme un projet de mine à ciel ouvert à côté d'une communauté. ITUM aussi va devoir continuer ses échanges avec sa communauté après la période estivale étant donné qu'une grande partie de sa population locale n'est simplement pas dans la communauté entre mi-juillet et mi-août.

Nous considérons donc que cette demande officielle d'organiser les audiences publiques à partir d'octobre 2013 soit tout à fait légitime et les Innus de Uashat mak Mani-utenam s'attendent à la coopération du gouvernement du Québec et du promoteur en la matière.

Les Innus de Uashat mak Mani-utenam n'ont pas encore pris position pour ou contre le projet en attendant de voir si Mine Arnaud pourra faire la démonstration que le projet ne présente pas de risques pour la santé et la qualité de vie des Innus de Uashat mak Mani-utenam ainsi que pour l'environnement local. Si Mine Arnaud ne pourra pas répondre aux préoccupations des Innus de Uashat mak Mani-utenam par rapport à de tels risques, les Innus de Uashat mak

Mani-utenam n'auront d'autres choix que de rejeter le projet et de s'assurer par tous les moyens à leur disposition que le projet ne se réalisera pas.

De la même manière, si les audiences publiques du BAPE ont lieu avant octobre 2013 et qu'en conséquence, tout le processus d'évaluation environnementale ainsi que l'analyse du projet par les Innus de Uashat mak Mani-utenam sont ainsi bousculés, il est alors certain que les Innus de Uashat mak Mani-utenam considéreront qu'on n'a pas répondu à leurs préoccupations et ils n'auront d'autres choix que de s'opposer au projet.

Éviter vice dans processus de consultation et d'accommodement

Les Innus de Uashat mak Mani-utenam affirment des droits ancestraux, dont le titre indien, et d'autres droits dans et sur tout leur territoire traditionnel (Nitassinan), y compris à l'égard des ressources naturelles s'y trouvant, et ils s'opposent à tout projet de développement dans leur territoire traditionnel sans leur consentement. Les Innus de Uashat mak Mani-utenam n'ont jamais cédé ou autrement perdu ces droits.

Les Innus de Uashat mak Mani-utenam et les familles traditionnelles contestent l'autorité des gouvernements provinciaux et fédéral d'autoriser des projets de développement dans leur Nitassinan et des procédures judiciaires à cet effet sont actives et pendantes devant les tribunaux. En fait, les Innus de Uashat mak Mani-utenam ont déposé dernièrement une procédure à la Cour supérieure du Québec pour mettre fin à la violation de leurs droits par la Compagnie minière IOC et afin de protéger et faire reconnaître leurs droits dans leur Nitassinan, y compris à l'intérieur de la région de la baie de Sept-Îles.

Les présents commentaires sont soumis sous toutes réserves des droits des Innus de Uashat mak Mani-utenam et des familles traditionnelles et sous toutes réserves des procédures judiciaires.

Les Innus de Uashat mak Mani-utenam et leurs ancêtres ont, bien avant le contact avec les Européens et ce jusqu'à ce jour, utilisé et fréquenté le Nitassinan au Québec et au Labrador en pratiquant leur mode de vie unique qui comprend notamment la chasse, la pêche, le piégeage et la cueillette.

Le projet de Mine Arnaud se situe entièrement dans le Nitassinan et fait partie d'un territoire communautaire détenu et utilisé traditionnellement et à l'heure actuelle par l'ensemble des Innus de Uashat mak Mani-utenam. Cette partie du territoire traditionnel était et est un territoire communautaire de très grande importance pour les Innus de Uashat mak Mani-utenam.

Les Innus de Uashat mak Mani-utenam désignent et ont traditionnellement désigné ce territoire par le nom de « Uashat » en langue innue. Les îles de la baie des Sept-Îles portent également des noms innus.

Avant l'arrivée d'IOC dans la région de Sept-Îles et avant même l'arrivée des Européens, les Innus de Uashat mak Mani-utenam et leurs ancêtres fréquentaient et utilisaient cette partie du Nitassinan tel que le font des propriétaires, sur une base régulière. Ils y exerçaient sur une base régulière leurs activités traditionnelles, y compris la chasse, le piégeage, la pêche et la cueillette, selon le mode de vie innu et notamment à des fins de subsistance.

Les nombreux développements industriels et la construction de villes, de chalets et d'établissements de villégiature dans la région de la baie de Sept-Îles, ont eu des effets dévastateurs pour les Innus de Uashat mak Mani-utenam, notamment en les empêchant de fréquenter et d'occuper de grandes parties de leurs terres traditionnelles et en détruisant la faune et la flore nécessaires à la poursuite de leurs activités traditionnelles et au maintien de leur mode de vie innu.

Les Innus de Uashat mak Mani-utenam cherchent à conserver et à protéger le plus de parties possible de leur Nitassinan contre les développements divers, et ce, pour le bénéfice des générations présentes et futures.

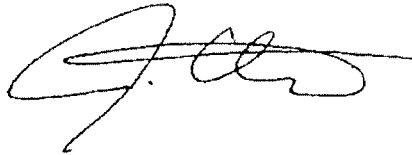
La réalisation du projet aurait d'importantes conséquences sur le mode de vie des Innus de Uashat mak Mani-utenam, et ce, au niveau culturel, spirituel, social, communautaire et économique. Le projet transformerait de manière irréparable et irrémédiable l'environnement naturel des terres traditionnelles des Innus de Uashat mak Mani-utenam.

Le fait d'organiser les audiences publiques du BAPE avant octobre 2013 viendrait vicier d'avance le processus de consultation et d'accommodement que le gouvernement du Québec se doit de mettre en place afin de respecter les droits des Innus de Uashat mak Mani-utenam.

Nous vous remercions d'avance pour la coopération de votre ministère afin d'assurer que les audiences publiques n'aient pas lieu avant octobre 2013 et qu'une partie des audiences aient lieu à Uashat et à Mani-utenam, le tout afin d'éviter que le projet ne soit pas rejeté d'avance par les Innus de Uashat mak Mani-utenam et que les obligations constitutionnelles du gouvernement du Québec en matière de consultation et d'accommodement ne soient pas violées.

Dans l'attente d'un suivi de votre part, nous vous prions d'accepter,
Monsieur le ministre, nos meilleures salutations.

Innu Takuaikan Uashat mak Mani-utenam

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Pinette', with a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Claude Therrien Pinette,
Directeur du Bureau de la protection des droits et du
territoire

c.c.
François Biron, Mine Arnaud



Le 19 juillet 2013

Cabinet du Ministre Yves-François Blanchet
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la
Faune et des Parcs
Cabinet du Ministre
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Demande d'audience publique du BAPE
Projet d'ouverture et d'exploitation d'une mine d'apatite à Sept-Îles**

Monsieur le Ministre,

Faisant suite à la période d'information et de consultation du BAPE sur le projet mentionné en titre, et malgré que la période limite pour la réception des demandes d'audience publique soit échuée depuis le 5 juillet dernier, Développement Économique Sept-Îles fait officiellement la demande d'audience publique et ce, le plus tôt possible.

En effet, la situation économique incertaine de la région de Sept-Îles étant des plus préoccupantes, les retombées économiques associées à un tel projet s'inscrivent dans sa diversification économique.

Il faut signaler que le projet de Mine Arnaud est en concurrence avec d'autres projets miniers dans le monde et que des délais additionnels pourraient mettre en péril la réalisation de ce projet d'envergure.

Par ailleurs, les particularités liées au développement de projets en milieu nordique constituent des arguments additionnels pour la tenue d'une audience publique dans les meilleurs délais. Nous n'avons qu'à mentionner les conditions climatiques qui doivent être prises en compte dans la planification de chantiers.

De plus, la disponibilité de la main d'œuvre nord-côtière, grandement affectée par la problématique de la mobilité provinciale rend vulnérables nos travailleurs qui trouveraient par ce projet des emplois à proximité.

Page 1 sur 2

En conclusion, le Québec doit pouvoir accompagner les promoteurs privés désirant se conformer aux lois du Québec et ayant l'intention d'investir dans un projet de ~~près de un milliards de dollars~~, ce qui représentera un des investissements privés les plus importants dans notre région. ~~De notre demande de débiter sans délais les audiences publiques du BARE, autant plus que le promoteur du projet a manifesté son accord en ce sens.~~

En espérant une réponse positive, veuillez agréer Monsieur le Ministre, nos salutations les plus distinguées.



Luc Dion
Président

cc. François Biron, Mine Arnaud
Bernard Lauzon, Secrétariat au développement nordique
Serge Lévesque, Maire de Sept-Îles



CHAMBRE DE
COMMERCE
SEPT-ÎLES

Le 19 juillet 2013

*M. Yves-François Blanchet
Ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
Cabinet du Ministre
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7*

Objet : *Demande d'audience publique du BAPE concernant le projet d'ouverture et d'exploitation d'une mine d'apatite à Sept-Îles*

Monsieur le Ministre,

La Chambre de commerce de Sept-Îles désire, par la présente, appuyer les nombreuses demandes qui vous ont été adressées par la communauté septillienne de tenir des audiences publiques dans le cadre du projet cité en rubrique.

Comme vous l'avez sans doute constaté, le projet en cause suscite de nombreuses préoccupations de la part de nos citoyens et force est de constater que ces inquiétudes ne feront que s'amplifier avec le temps tant que le BAPE et ses spécialistes n'auront pas donné l'heure juste quant aux impacts réels de ce projet, notamment en ce qui a trait à la santé et à l'environnement.

Pour cette raison, et compte tenu du contexte de grande incertitude économique que connaît la région présentement, nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de considérer la tenue des audiences le plus rapidement possible.

En appui à notre demande, nous vous transmettons, sous pli, les signatures de plus de 150 PME de Sept-Îles qui demandaient à la Ville de Sept-Îles d'entreprendre les actions nécessaires afin que se tiennent le plus rapidement possible les audiences du BAPE. Concernant ces signatures, nous tenons à vous préciser que plus de 99,9% des chefs



d'entreprises que nous avons approchés se sont empressés de signer le document ci-joint, ce qui nous permet de croire que notre présente requête est représentative de la grande majorité de nos 460 membres issus de toutes les sphères d'activités économiques et sociales de la région.

Vous remerciant à l'avance de l'attention particulière que vous porterez à la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de mes salutations distinguées.

La Présidente,

Manon Langlois

*cc. François Biron, Mine Arnaud
Bernard Lauzon, Secrétariat au développement nordique
Serge Lévesque, Maire de Sept-Îles*

Pj : Demande à la Ville de Sept-Îles par les PME déposée au conseil municipal le 22 avril 2013.

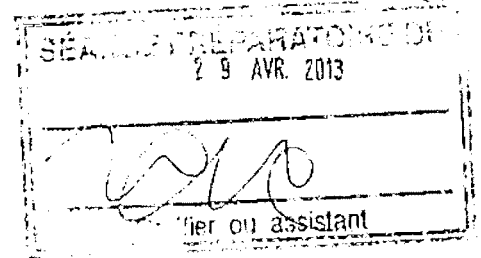


CHAMBRE DE
COMMERCE
SEPT-ÎLES

Déposé au
Conseil municipal
le 22 avril 2013
par Manon Langlois
Benoît Uppine Lechasseur

Sept-Îles, le 22 avril 2013

Monsieur Serge Lévesque
Maire
Ville de Sept-Îles
546, avenue DeQuen
Sept-Îles (Québec) G4R 2R4



Objet : Demande des entreprises locales

Monsieur le Maire,

Vous trouverez ci-joint une demande, signée par nos entrepreneurs locaux, vous demandant de faire en sorte que se tiennent le plus rapidement possible les audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, afin que la population septilienne puisse faire valoir adéquatement ses attentes à l'égard du projet de Mine Arnaud.

La Chambre de commerce de Sept-Îles considère que c'est l'organisme de choix pour discuter des différents enjeux concernant le projet de Mine Arnaud, dont ceux environnementaux.

La Présidente,

Manon Langlois

ML/sd

p.j. Demande à la ville de Sept-Îles par les PME



CHAMBRE DE
COMMERCE
SEPT-ÎLES

DEMANDE À LA VILLE DE SEPT-ÎLES PAR LES PME

ATTENDU le projet de mine d'apatite présenté par Mine Arnaud;

ATTENDU l'intérêt que suscite ce projet au sein de la population septilienne;

ATTENDU qu'il est important que la population obtienne toutes les informations pertinentes pour juger du projet correctement;

ATTENDU les enjeux socio-économiques et environnementaux soulevés par le milieu septilien à l'égard de ce projet;

ATTENDU le rôle et mandat du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement en ce que « *Le Bureau a pour fonctions d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre et de faire rapport à ce dernier de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en a faite.* »

ATTENDU que les audiences devant le BAPE permettront de répondre adéquatement aux attentes de la population;

ATTENDU que ces audiences devraient avoir lieu prochainement,

Nous, soussignés, entrepreneurs de Sept-Îles, demandons à la Ville de faire en sorte que se tiennent, le plus rapidement possible, les audiences du BAPE et invitons la population septilienne à participer en grand nombre et à faire valoir clairement ses prétentions, demandes, interrogations lors des audiences devant le BAPE afin que le projet de Mine Arnaud respecte les recommandations qui émaneront du BAPE et qui seront éventuellement ratifiées par le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Entreprise	Signature
NUMERIK SOLUTIONS D'AFFAIRES	
MARSHALL COMMERCIAL CORP.	
PUB LA TONNEAU	
SNACK CHOC JUNIOR	
LUMINAIRE NOVA	
KARINE THERRIEN NOTAIRE	

DEMANDE À LA VILLE DE SEPT-ÎLES PAR LES PME

ATTENDU le projet de mine d'apatite présenté par Mine Arnaud;

ATTENDU l'intérêt que suscite ce projet au sein de la population septilienne;

ATTENDU qu'il est important que la population obtienne toutes les informations pertinentes pour juger du projet correctement;

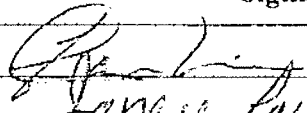
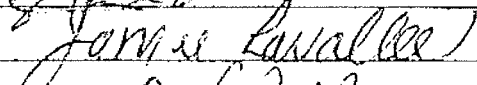
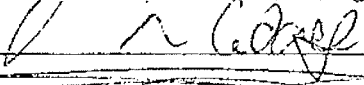
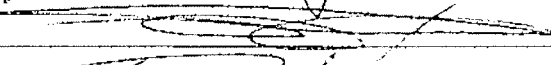
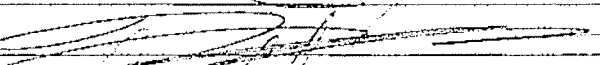
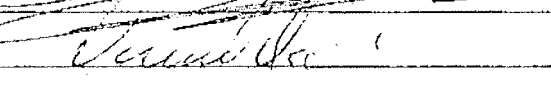
ATTENDU les enjeux socio-économiques et environnementaux soulevés par le milieu septilien à l'égard de ce projet;

ATTENDU le rôle et mandat du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement en ce que « *Le Bureau a pour fonctions d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre et de faire rapport à ce dernier de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en a faite.* »

ATTENDU que les audiences devant le BAPE permettront de répondre adéquatement aux attentes de la population;

ATTENDU que ces audiences devraient avoir lieu prochainement,

Nous, soussignés, entrepreneurs de Sept-Îles, demandons à la Ville de faire en sorte que se tiennent, le plus rapidement possible, les audiences du BAPE et invitons la population septilienne à participer en grand nombre et à faire valoir clairement ses prétentions, demandes, interrogations lors des audiences devant le BAPE afin que le projet de Mine Arnaud respecte les recommandations qui émaneront du BAPE et qui seront éventuellement ratifiées par le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Entreprise	Signature
H476-CAM	
Boulton L.P.G.	
AXON Experts conseils Inc.	
MD Communication	
XTRON Motorsports	
H.P.C. Hydraulique	



CHAMBRE DE
COMMERCE
INDUSTRIE

DEMANDE À LA VILLE DE SEPT-ÎLES PAR LES PME

ATTENDU le projet de mine d'apatite présenté par Mine Arnaud;

ATTENDU l'intérêt que suscite ce projet au sein de la population septilienne;

ATTENDU qu'il est important que la population obtienne toutes les informations pertinentes pour juger du projet correctement;

ATTENDU les enjeux socio-économiques et environnementaux soulevés par le milieu septilien à l'égard de ce projet;

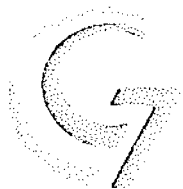
ATTENDU le rôle et mandat du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement en ce que « *Le Bureau a pour fonctions d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre et de faire rapport à ce dernier de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en a faite.* »

ATTENDU que les audiences devant le BAPE permettront de répondre adéquatement aux attentes de la population;

ATTENDU que ces audiences devraient avoir lieu prochainement,

Nous, entrepreneurs de Sept-Îles, signons la présente et invitons la population septilienne à participer en grand nombre et à faire valoir clairement ses prétentions, demandes, interrogations lors des audiences devant le BAPE afin que le projet de Mine Arnaud respecte les recommandations qui émaneront du BAPE et qui seront éventuellement ratifiées par le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs

Entreprise	Signature
SOUDE TECHNIQUE INC.	
EQUIPEMENTS LALANETTE 2007 INC.	
SERVICES MECANIQUE JAS	
Construction JGM	
Hôtel Mirages	
FERMOYTHANE INC.	



CHAMBRE DE
COMMERCE
SEPT-ÎLES

DEMANDE À LA VILLE DE SEPT-ÎLES PAR LES PME

ATTENDU le projet de mine d'apatite présenté par Mine Arnaud;

ATTENDU l'intérêt que suscite ce projet au sein de la population septilienne;

ATTENDU qu'il est important que la population obtienne toutes les informations pertinentes pour juger du projet correctement;

ATTENDU les enjeux socio-économiques et environnementaux soulevés par le milieu septilien à l'égard de ce projet;

ATTENDU le rôle et mandat du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement en ce que « *Le Bureau a pour fonctions d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre et de faire rapport à ce dernier de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en a faite.* »

ATTENDU que les audiences devant le BAPE permettront de répondre adéquatement aux attentes de la population;

ATTENDU que ces audiences devraient avoir lieu prochainement,

Nous, soussignés, entrepreneurs de Sept-Îles, demandons à la Ville de faire en sorte que se tiennent, le plus rapidement possible, les audiences du BAPE et invitons la population septilienne à participer en grand nombre et à faire valoir clairement ses prétentions, demandes, interrogations lors des audiences devant le BAPE afin que le projet de Mine Arnaud respecte les recommandations qui émaneront du BAPE et qui seront éventuellement ratifiées par le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Entreprise	Signature
Vitrierie Norcrystal	
Les tentures B.C.P.	
CENTRE MÉCANIQUE DU GOLF INC.	
Ducaud & Co. Inc.	
Jacques Laframboise TRINOR	



CHAMBRE DE
COMMERCE
SEPT-ÎLES

DEMANDE À LA VILLE DE SEPT-ÎLES PAR LES PME

ATTENDU le projet de mine d'apatite présenté par Mine Arnaud;

ATTENDU l'intérêt que suscite ce projet au sein de la population septilienne;

ATTENDU qu'il est important que la population obtienne toutes les informations pertinentes pour juger du projet correctement;

ATTENDU les enjeux socio-économiques et environnementaux soulevés par le milieu septilien à l'égard de ce projet;

ATTENDU le rôle et mandat du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement en ce que « *Le Bureau a pour fonctions d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre et de faire rapport à ce dernier de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en a faite.* »

ATTENDU que les audiences devant le BAPE permettront de répondre adéquatement aux attentes de la population;

ATTENDU que ces audiences devraient avoir lieu prochainement,

Nous, soussignés, entrepreneurs de Sept-Îles, demandons à la Ville de faire en sorte que se tiennent, le plus rapidement possible, les audiences du BAPE et invitons la population septilienne à participer en grand nombre et à faire valoir clairement ses prétentions, demandes, interrogations lors des audiences devant le BAPE afin que le projet de Mine Arnaud respecte les recommandations qui émaneront du BAPE et qui seront éventuellement ratifiées par le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Entreprise	Signature
G3 Construction	
Peinture Côté & Fils	
Formothane	
LES INDUSTRIES DE SODRE Le Minier	
POBLIER EXPRESS INC	
ELECTRO PRO 2001 INC.	



CHAMBRE DE
COMMERCE
SEPT-ÎLES

DEMANDE À LA VILLE DE SEPT-ÎLES PAR LES PME

ATTENDU le projet de mine d'apatite présenté par Mine Arnaud;

ATTENDU l'intérêt que suscite ce projet au sein de la population septilienne;

ATTENDU qu'il est important que la population obtienne toutes les informations pertinentes pour juger du projet correctement;

ATTENDU les enjeux socio-économiques et environnementaux soulevés par le milieu septilien à l'égard de ce projet;

ATTENDU le rôle et mandat du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement en ce que « *Le Bureau a pour fonctions d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre et de faire rapport à ce dernier de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en a faite.* »

ATTENDU que les audiences devant le BAPE permettront de répondre adéquatement aux attentes de la population;

ATTENDU que ces audiences devraient avoir lieu prochainement,

Nous, soussignés, entrepreneurs de Sept-Îles, demandons à la Ville de faire en sorte que se tiennent, le plus rapidement possible, les audiences du BAPE et invitons la population septilienne à participer en grand nombre et à faire valoir clairement ses prétentions, demandes, interrogations lors des audiences devant le BAPE afin que le projet de Mine Arnaud respecte les recommandations qui émaneront du BAPE et qui seront éventuellement ratifiées par le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Entreprise	Signature
DE-VI CONSTRUCTION INC	
WESCO Distribution	
BRIMARIVE	
Construction Pic	
HELL-BUREAU	
Equipements Nordiques	



CHAMBRE DE
COMMERCE
SEPT-ÎLES

DEMANDE À LA VILLE DE SEPT-ÎLES PAR LES PME

ATTENDU le projet de mine d'apatite présenté par Mine Arnaud;

ATTENDU l'intérêt que suscite ce projet au sein de la population septilienne;

ATTENDU qu'il est important que la population obtienne toutes les informations pertinentes pour juger du projet correctement;

ATTENDU les enjeux socio-économiques et environnementaux soulevés par le milieu septilien à l'égard de ce projet;

ATTENDU le rôle et mandat du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement en ce que « *Le Bureau a pour fonctions d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre et de faire rapport à ce dernier de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en a faite.* »

ATTENDU que les audiences devant le BAPE permettront de répondre adéquatement aux attentes de la population;

ATTENDU que ces audiences devraient avoir lieu prochainement,

Nous, entrepreneurs de Sept-Îles, signons la présente et invitons la population septilienne à participer en grand nombre et à faire valoir clairement ses prétentions, demandes, interrogations lors des audiences devant le BAPE afin que le projet de Mine Arnaud respecte les recommandations qui émaneront du BAPE et qui seront éventuellement ratifiées par le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs

Entreprise	Signature
TRANS. BLH 1997 INC	
MAST A Boussois et Fils	
FERRONNERIE SEPT-ÎLES	
Galeries Conure Plancher	
Soudure FLEISSER COSEPT INC	
Pro-Flex Côte-Nord	



CHAMBRE DE
COMMERCE
SEPT-ÎLES

DEMANDE À LA VILLE DE SEPT-ÎLES PAR LES PME

ATTENDU le projet de mine d'apatite présenté par Mine Arnaud;

ATTENDU l'intérêt que suscite ce projet au sein de la population septilienne;

ATTENDU qu'il est important que la population obtienne toutes les informations pertinentes pour juger du projet correctement;

ATTENDU les enjeux socio-économiques et environnementaux soulevés par le milieu septilien à l'égard de ce projet;

ATTENDU le rôle et mandat du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement en ce que « *Le Bureau a pour fonctions d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre et de faire rapport à ce dernier de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en a faite.* »

ATTENDU que les audiences devant le BAPE permettront de répondre adéquatement aux attentes de la population;

ATTENDU que ces audiences devraient avoir lieu prochainement,

Nous, soussignés, entrepreneurs de Sept-Îles, demandons à la Ville de faire en sorte que se tiennent, le plus rapidement possible, les audiences du BAPE et invitons la population septilienne à participer en grand nombre et à faire valoir clairement ses prétentions, demandes, interrogations lors des audiences devant le BAPE afin que le projet de Mine Arnaud respecte les recommandations qui émaneront du BAPE et qui seront éventuellement ratifiées par le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Entreprise	Signature
Le Pavin Rby Arthur	
Pizzeria B. FISSON P.B.	
Château Hôtel 7-Îles	
RESTAURANT LUNA SOLA	
COTE-COTE-NORD	
Besnier Dini Roucheau Senc	



CHAMBRE DE
COMMERCE
SEPT-ÎLES

DEMANDE À LA VILLE DE SEPT-ÎLES PAR LES PME

ATTENDU le projet de mine d'apatite présenté par Mine Arnaud;

ATTENDU l'intérêt que suscite ce projet au sein de la population septilienne;

ATTENDU qu'il est important que la population obtienne toutes les informations pertinentes pour juger du projet correctement;

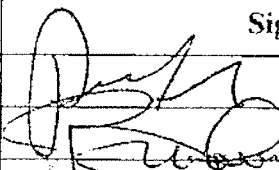
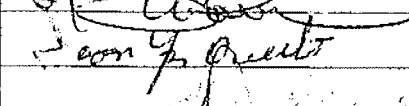
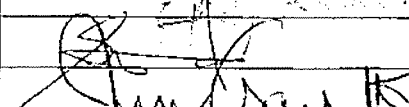
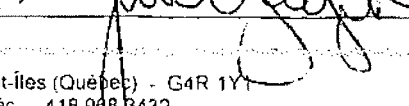
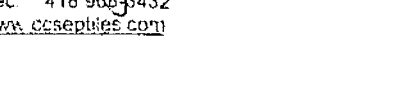
ATTENDU les enjeux socio-économiques et environnementaux soulevés par le milieu septilien à l'égard de ce projet;

ATTENDU le rôle et mandat du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement en ce que « *Le Bureau a pour fonctions d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre et de faire rapport à ce dernier de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en a faite.* »

ATTENDU que les audiences devant le BAPE permettront de répondre adéquatement aux attentes de la population;

ATTENDU que ces audiences devraient avoir lieu prochainement,

Nous, soussignés, entrepreneurs de Sept-Îles, demandons à la Ville de faire en sorte que se tiennent, le plus rapidement possible, les audiences du BAPE et invitons la population septilienne à participer en grand nombre et à faire valoir clairement ses prétentions, demandes, interrogations lors des audiences devant le BAPE afin que le projet de Mine Arnaud respecte les recommandations qui émaneront du BAPE et qui seront éventuellement ratifiées par le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Entreprise	Signature
Roulatte R.T.	
TELECOMMUNICATIONS DE L'EST	
IMPOT ÉTOILE ENR	
MULTI-AUTO-TRANSMISSIONS	
HELI-EXCELIN SEPT-ÎLES	



CHAMBRE DE
COMMERCE
SEPT-ÎLES

DEMANDE À LA VILLE DE SEPT-ÎLES PAR LES PME

ATTENDU le projet de mine d'apatite présenté par Mine Arnaud;

ATTENDU l'intérêt que suscite ce projet au sein de la population septilienne;

ATTENDU qu'il est important que la population obtienne toutes les informations pertinentes pour juger du projet correctement;


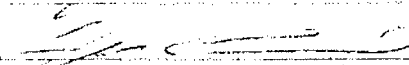
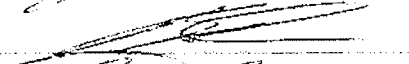
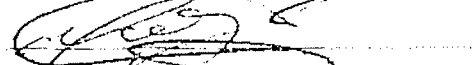

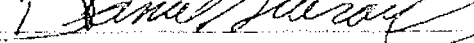
ATTENDU les enjeux socio-économiques et environnementaux soulevés par le milieu septilien à l'égard de ce projet;

ATTENDU le rôle et mandat du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement en ce que « *Le Bureau a pour fonctions d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre et de faire rapport à ce dernier de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en a faite.* »

ATTENDU que les audiences devant le BAPE permettront de répondre adéquatement aux attentes de la population;

ATTENDU que ces audiences devraient avoir lieu prochainement,

Nous, entrepreneurs de Sept-Îles, signons la présente et invitons la population septilienne à participer en grand nombre et à faire valoir clairement ses prétentions, demandes, interrogations lors des audiences devant le BAPE afin que le projet de Mine Arnaud respecte les recommandations qui émaneront du BAPE et qui seront éventuellement ratifiées par le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs

Entreprise	Signature
MEUBLES PERRÉE	
Appartements Universels	
Le marais inc	
RONA BOIS CONSTRUCTION	
YVAN TELLEZ (S. AUBIN)	
CARREFOUR BUREAUTIQUE COTENOUD	



CHAMBRE DE
COMMERCE
SEPT-ÎLES

DEMANDE À LA VILLE DE SEPT-ÎLES PAR LES PME

ATTENDU le projet de mine d'apatite présenté par Mine Arnaud;

ATTENDU l'intérêt que suscite ce projet au sein de la population septilienne;

ATTENDU qu'il est important que la population obtienne toutes les informations pertinentes pour juger du projet correctement;

ATTENDU les enjeux socio-économiques et environnementaux soulevés par le milieu septilien à l'égard de ce projet;

ATTENDU le rôle et mandat du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement en ce que « *Le Bureau a pour fonctions d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre et de faire rapport à ce dernier de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en a faite.* »

ATTENDU que les audiences devant le BAPE permettront de répondre adéquatement aux attentes de la population;

ATTENDU que ces audiences devraient avoir lieu prochainement,

Nous, entrepreneurs de Sept-Îles, signons la présente et invitons la population septilienne à participer en grand nombre et à faire valoir clairement ses prétentions, demandes, interrogations lors des audiences devant le BAPE afin que le projet de Mine Arnaud respecte les recommandations qui émaneront du BAPE et qui seront éventuellement ratifiées par le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs

Entreprise	Signature
Au petit chapeau rouge. SHELL SELECT	
À tout fête Pleram, Café Hotel les Mouettes 2633 2403 Québec Ave LAUREMAT INC.	



CHAMBRE DE
COMMERCE
SEPT-ÎLES

DEMANDE À LA VILLE DE SEPT-ÎLES PAR LES PME

ATTENDU le projet de mine d'apatite présenté par Mine Arnaud;

ATTENDU l'intérêt que suscite ce projet au sein de la population septilienne;

ATTENDU qu'il est important que la population obtienne toutes les informations pertinentes pour juger du projet correctement;

ATTENDU les enjeux socio-économiques et environnementaux soulevés par le milieu septilien à l'égard de ce projet;

ATTENDU le rôle et mandat du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement en ce que « *Le Bureau a pour fonctions d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre et de faire rapport à ce dernier de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en a faite.* »

ATTENDU que les audiences devant le BAPE permettront de répondre adéquatement aux attentes de la population;

ATTENDU que ces audiences devraient avoir lieu prochainement,

Nous, entrepreneurs de Sept-Îles, signons la présente et invitons la population septilienne à participer en grand nombre et à faire valoir clairement ses prétentions, demandes, interrogations lors des audiences devant le BAPE afin que le projet de Mine Arnaud respecte les recommandations qui émaneront du BAPE et qui seront éventuellement ratifiées par le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs

Entreprise	Signature
Groupe Cadoret Arpenteurs Coûmètres	Stéphane Ullat
LES ENTREPRISES G.M. BOUQUET	Michel Boisset
Promoteur sept-îles	
NEMETAG / MISHKAU	
MARCHE LABRIE ET LANDRY	
Pharmacie Hélène Fillion	Carole non pour Hélène Fillion



CHAMBRE DE
COMMERCE
SEPT-ÎLES

DEMANDE À LA VILLE DE SEPT-ÎLES PAR LES PME

ATTENDU le projet de mine d'apatite présenté par Mine Arnaud;

ATTENDU l'intérêt que suscite ce projet au sein de la population septilienne;

ATTENDU qu'il est important que la population obtienne toutes les informations pertinentes pour juger du projet correctement;

ATTENDU les enjeux socio-économiques et environnementaux soulevés par le milieu septilien à l'égard de ce projet;

ATTENDU le rôle et mandat du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement en ce que « *Le Bureau a pour fonctions d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre et de faire rapport à ce dernier de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en a faite.* »

ATTENDU que les audiences devant le BAPE permettront de répondre adéquatement aux attentes de la population;

ATTENDU que ces audiences devraient avoir lieu prochainement,

Nous, soussignés, entrepreneurs de Sept-Îles, demandons à la Ville de faire en sorte que se tiennent, le plus rapidement possible, les audiences du BAPE et invitons la population septilienne à participer en grand nombre et à faire valoir clairement ses prétentions, demandes, interrogations lors des audiences devant le BAPE afin que le projet de Mine Arnaud respecte les recommandations qui émaneront du BAPE et qui seront éventuellement ratifiées par le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Entreprise	Signature
BAZ BAN CHEZ BILL	
Aventure Côte-Nord Inc	
PROPANE NORD COTEA	
BPR inc.	
Cybertronic	
Impôt étoile	



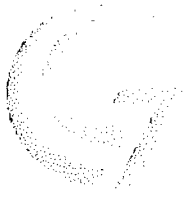
CHAMBRE DE
COMMERCE
SEPT-ÎLES

DEMANDE À LA VILLE DE SEPT-ÎLES PAR LES PME

- ATTENDU le projet de mine d'apatite présenté par Mine Arnaud;
- ATTENDU l'intérêt que suscite ce projet au sein de la population septilienne;
- ATTENDU qu'il est important que la population obtienne toutes les informations pertinentes pour juger du projet correctement;
- ATTENDU les enjeux socio-économiques et environnementaux soulevés par le milieu septilien à l'égard de ce projet;
- ATTENDU le rôle et mandat du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement en ce que « *Le Bureau a pour fonctions d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre et de faire rapport à ce dernier de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en a faite.* »
- ATTENDU que les audiences devant le BAPE permettront de répondre adéquatement aux attentes de la population;
- ATTENDU que ces audiences devraient avoir lieu prochainement,

Nous, soussignés, entrepreneurs de Sept-Îles, demandons à la Ville de faire en sorte que se tiennent, le plus rapidement possible, les audiences du BAPE et invitons la population septilienne à participer en grand nombre et à faire valoir clairement ses prétentions, demandes, interrogations lors des audiences devant le BAPE afin que le projet de Mine Arnaud respecte les recommandations qui émaneront du BAPE et qui seront éventuellement ratifiées par le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Entreprise	Signature
NUMERIK SERVICE LOCATIONS	
BOUTIQUE MÈNE LION	
Galerie de Courbe-Plancher S-I	
Océanique	
TOXECO	
PLACE SEPT-ÎLES	



CHAMBRE DE
COMMERCE
SEPT-ÎLES

DEMANDE À LA VILLE DE SEPT-ÎLES PAR LES PME

ATTENDU le projet de mine d'apatite présenté par Mine Arnaud;

ATTENDU l'intérêt que suscite ce projet au sein de la population septilienne;

ATTENDU qu'il est important que la population obtienne toutes les informations pertinentes pour juger du projet correctement;

ATTENDU les enjeux socio-économiques et environnementaux soulevés par le milieu septilien à l'égard de ce projet;

ATTENDU le rôle et mandat du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement en ce que « *Le Bureau a pour fonctions d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre et de faire rapport à ce dernier de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en a faite.* »

ATTENDU que les audiences devant le BAPE permettront de répondre adéquatement aux attentes de la population;

ATTENDU que ces audiences devraient avoir lieu prochainement,

Nous, soussignés, entrepreneurs de Sept-Îles, demandons à la Ville de faire en sorte que se tiennent, le plus rapidement possible, les audiences du BAPE et invitons la population septilienne à participer en grand nombre et à faire valoir clairement ses prétentions, demandes, interrogations lors des audiences devant le BAPE afin que le projet de Mine Arnaud respecte les recommandations qui émaneront du BAPE et qui seront éventuellement ratifiées par le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Entreprise	Signature
Carilapark Boutantigne	Jean G. G. G.
Qui n'a pas Cocodora	Jacques Landry
David sur son œil	Alain G. G.
Distributions I.R.	Alain G. G.
Entreprises I.D. inc	Jean-Denis Lafont
Mireille Jancas, consultante	Mireille Jancas

DEMANDE À LA VILLE DE SEPT-ÎLES PAR LES PME

ATTENDU le projet de mine d'apatite présenté par Mine Arnaud;

ATTENDU l'intérêt que suscite ce projet au sein de la population septilienne;

ATTENDU qu'il est important que la population obtienne toutes les informations pertinentes pour juger du projet correctement;

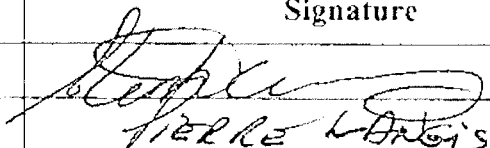
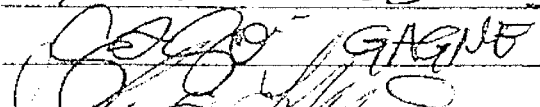
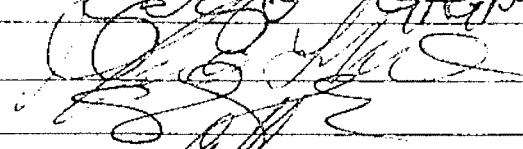

ATTENDU les enjeux socio-économiques et environnementaux soulevés par le milieu septilien à l'égard de ce projet;

ATTENDU le rôle et mandat du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement en ce que « *Le Bureau a pour fonctions d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre et de faire rapport à ce dernier de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en a faite.* »

ATTENDU que les audiences devant le BAPE permettront de répondre adéquatement aux attentes de la population;

ATTENDU que ces audiences devraient avoir lieu prochainement,

Nous, soussignés, entrepreneurs de Sept-Îles, demandons à la Ville de faire en sorte que se tiennent, le plus rapidement possible, les audiences du BAPE et invitons la population septilienne à participer en grand nombre et à faire valoir clairement ses prétentions, demandes, interrogations lors des audiences devant le BAPE afin que le projet de Mine Arnaud respecte les recommandations qui émaneront du BAPE et qui seront éventuellement ratifiées par le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Entreprise	Signature
JOY GLOBAL QUALINET	 PIERRE LAVOIE
USIPRO	 GAGNE
LINDA SML CONSTRUCTION	
QUALITAS INC.	

DEMANDE À LA VILLE DE SEPT-ÎLES PAR LES PME

ATTENDU le projet de mine d'apatite présenté par Mine Arnaud;

ATTENDU l'intérêt que suscite ce projet au sein de la population septilienne;

ATTENDU qu'il est important que la population obtienne toutes les informations pertinentes pour juger du projet correctement;

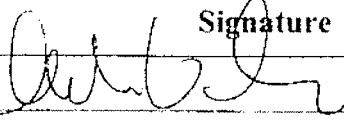
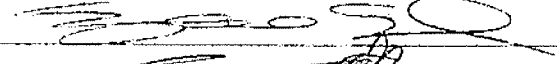
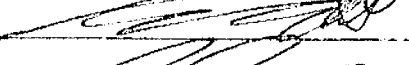
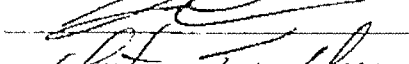
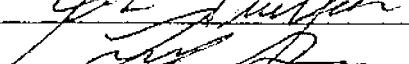
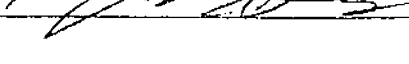
ATTENDU les enjeux socio-économiques et environnementaux soulevés par le milieu septilien à l'égard de ce projet;

ATTENDU le rôle et mandat du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement en ce que « *Le Bureau a pour fonctions d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre et de faire rapport à ce dernier de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en a faite.* »

ATTENDU que les audiences devant le BAPE permettront de répondre adéquatement aux attentes de la population;

ATTENDU que ces audiences devraient avoir lieu prochainement,

Nous, soussignés, entrepreneurs de Sept-Îles, demandons à la Ville de faire en sorte que se tiennent, le plus rapidement possible, les audiences du BAPE et invitons la population septilienne à participer en grand nombre et à faire valoir clairement ses prétentions, demandes, interrogations lors des audiences devant le BAPE afin que le projet de Mine Arnaud respecte les recommandations qui émaneront du BAPE et qui seront éventuellement ratifiées par le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Entreprise	Signature
Les EWT J.B. Upton	
LAJOIE REFRIGERATION INC	
PEINTURE CATTO ET FILS	
Equipement et Outillage C-N	
Roman	
Frédéric Guay Marchand	

DEMANDE À LA VILLE DE SEPT-ÎLES PAR LES PME

ATTENDU le projet de mine d'apatite présenté par Mine Arnaud;

ATTENDU l'intérêt que suscite ce projet au sein de la population septilienne;

ATTENDU qu'il est important que la population obtienne toutes les informations pertinentes pour juger du projet correctement;

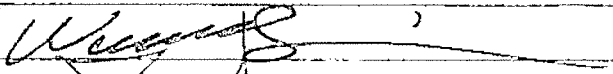
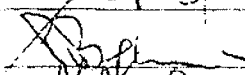
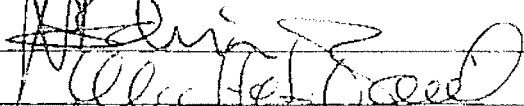
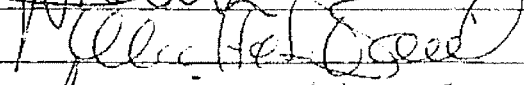

ATTENDU les enjeux socio-économiques et environnementaux soulevés par le milieu septilien à l'égard de ce projet;

ATTENDU le rôle et mandat du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement en ce que « *Le Bureau a pour fonctions d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre et de faire rapport à ce dernier de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en a faite.* »

ATTENDU que les audiences devant le BAPE permettront de répondre adéquatement aux attentes de la population;

ATTENDU que ces audiences devraient avoir lieu prochainement,

Nous, soussignés, entrepreneurs de Sept-Îles, demandons à la Ville de faire en sorte que se tiennent, le plus rapidement possible, les audiences du BAPE et invitons la population septilienne à participer en grand nombre et à faire valoir clairement ses prétentions, demandes, interrogations lors des audiences devant le BAPE afin que le projet de Mine Arnaud respecte les recommandations qui émaneront du BAPE et qui seront éventuellement ratifiées par le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Entreprise	Signature
Construction Scrimin & Boudreau Sept-Îles Subaru	
Pascal Automobiles Inc.	
UNITED RENTALS	
SIGNALISATION Ulir.	
Cote-Nord Sanitation	

DEMANDE À LA VILLE DE SEPT-ÎLES PAR LES PME

ATTENDU le projet de mine d'apatite présenté par Mine Arnaud;

ATTENDU l'intérêt que suscite ce projet au sein de la population septilienne;

ATTENDU qu'il est important que la population obtienne toutes les informations pertinentes pour juger du projet correctement;

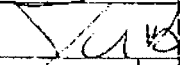

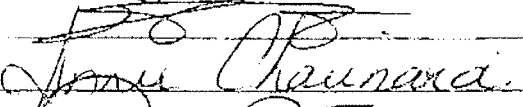
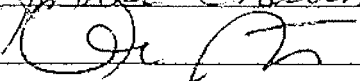
ATTENDU les enjeux socio-économiques et environnementaux soulevés par le milieu septilien à l'égard de ce projet;

ATTENDU le rôle et mandat du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement en ce que « *Le Bureau a pour fonctions d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre et de faire rapport à ce dernier de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en a faite.* »

ATTENDU que les audiences devant le BAPE permettront de répondre adéquatement aux attentes de la population;

ATTENDU que ces audiences devraient avoir lieu prochainement,

Nous, soussignés, entrepreneurs de Sept-Îles, demandons à la Ville de faire en sorte que se tiennent, le plus rapidement possible, les audiences du BAPE et invitons la population septilienne à participer en grand nombre et à faire valoir clairement ses prétentions, demandes, interrogations lors des audiences devant le BAPE afin que le projet de Mine Arnaud respecte les recommandations qui émaneront du BAPE et qui seront éventuellement ratifiées par le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Entreprise	Signature
Sept Îles Honda	
Sept Îles Toyota	Brigitte Ouellet
Les Pelletier	
Dessau Bois de Construction	
A. Turcotte Électrique	

DEMANDE À LA VILLE DE SEPT-ÎLES PAR LES PME

ATTENDU le projet de mine d'apatite présenté par Mine Arnaud;

ATTENDU l'intérêt que suscite ce projet au sein de la population septilienne;

ATTENDU qu'il est important que la population obtienne toutes les informations pertinentes pour juger du projet correctement;

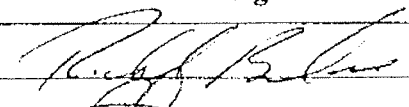
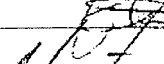
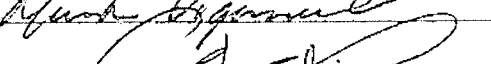



ATTENDU les enjeux socio-économiques et environnementaux soulevés par le milieu septilien à l'égard de ce projet;

ATTENDU le rôle et mandat du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement en ce que « *Le Bureau a pour fonctions d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre et de faire rapport à ce dernier de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en a faite.* »

ATTENDU que les audiences devant le BAPE permettront de répondre adéquatement aux attentes de la population;

ATTENDU que ces audiences devraient avoir lieu prochainement,

Nous, soussignés, entrepreneurs de Sept-Îles, demandons à la Ville de faire en sorte que se tiennent, le plus rapidement possible, les audiences du BAPE et invitons la population septilienne à participer en grand nombre et à faire valoir clairement ses prétentions, demandes, interrogations lors des audiences devant le BAPE afin que le projet de Mine Arnaud respecte les recommandations qui émaneront du BAPE et qui seront éventuellement ratifiées par le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Entreprise	Signature
Sept-Îles WISSAN INC	
JF Michaud Geste inc	
VIGORANT Automobiles	
Sept-Îles mazda	
ACKLIN - GRAINGER	
LVM	



CHAMBRE DE
COMMERCE
ET D'INDUSTRIE
DE SEPT-ÎLES

DEMANDE À LA VILLE DE SEPT-ÎLES PAR LES PME

ATTENDU le projet de mine d'apatite présenté par Mine Arnaud;

ATTENDU l'intérêt que suscite ce projet au sein de la population septilienne;

ATTENDU qu'il est important que la population obtienne toutes les informations pertinentes pour juger du projet correctement;

ATTENDU les enjeux socio-économiques et environnementaux soulevés par le milieu septilien à l'égard de ce projet;

ATTENDU le rôle et mandat du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement en ce que « *Le Bureau a pour fonctions d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre et de faire rapport à ce dernier de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en a faite.* »

ATTENDU que les audiences devant le BAPE permettront de répondre adéquatement aux attentes de la population;

ATTENDU que ces audiences devraient avoir lieu prochainement,

Nous, soussignés, entrepreneurs de Sept-Îles, demandons à la Ville de faire en sorte que se tiennent, le plus rapidement possible, les audiences du BAPE et invitons la population septilienne à participer en grand nombre et à faire valoir clairement ses prétentions, demandes, interrogations lors des audiences devant le BAPE afin que le projet de Mine Arnaud respecte les recommandations qui émaneront du BAPE et qui seront éventuellement ratifiées par le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Entreprise	Signature
Centre de Santé U-Mus	
ENTREPRISES LAURE LEE	
Centre La Secours Tique Annie Bélanger	
Remax Incorporation	
GARAGE P.S. inc.	
MACHETTES	

22



CHAMBRE DE
COMMERCE
SEPT-ÎLES

DEMANDE À LA VILLE DE SEPT-ÎLES PAR LES PME

ATTENDU le projet de mine d'apatite présenté par Mine Arnaud;

ATTENDU l'intérêt que suscite ce projet au sein de la population septilienne;

ATTENDU qu'il est important que la population obtienne toutes les informations pertinentes pour juger du projet correctement;

ATTENDU les enjeux socio-économiques et environnementaux soulevés par le milieu septilien à l'égard de ce projet;

ATTENDU le rôle et mandat du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement en ce que « *Le Bureau a pour fonctions d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre et de faire rapport à ce dernier de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en a faite.* »

ATTENDU que les audiences devant le BAPE permettront de répondre adéquatement aux attentes de la population;

ATTENDU que ces audiences devraient avoir lieu prochainement,

Nous, soussignés, entrepreneurs de Sept-Îles, demandons à la Ville de faire en sorte que se tiennent, le plus rapidement possible, les audiences du BAPE et invitons la population septilienne à participer en grand nombre et à faire valoir clairement ses prétentions, demandes, interrogations lors des audiences devant le BAPE afin que le projet de Mine Arnaud respecte les recommandations qui émaneront du BAPE et qui seront éventuellement ratifiées par le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Entreprise	Signature
Service Comptable Bégin-Harross	
Service Comptable Bégin-Harross	
Aramark Québec	
Tim Hortons	
Ent. B. Smith	
PHOTOGRAPHIE MICHELFRISCH	



CHAMBRE DE
COMMERCE
SEPT-ÎLES

DEMANDE À LA VILLE DE SEPT-ÎLES PAR LES PME

ATTENDU le projet de mine d'apatite présenté par Mine Arnaud;

ATTENDU l'intérêt que suscite ce projet au sein de la population septilienne;

ATTENDU qu'il est important que la population obtienne toutes les informations pertinentes pour juger du projet correctement;

ATTENDU les enjeux socio-économiques et environnementaux soulevés par le milieu septilien à l'égard de ce projet;

ATTENDU le rôle et mandat du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement en ce que « *Le Bureau a pour fonctions d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre et de faire rapport à ce dernier de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en a faite.* »

ATTENDU que les audiences devant le BAPE permettront de répondre adéquatement aux attentes de la population;

ATTENDU que ces audiences devraient avoir lieu prochainement,

Nous, soussignés, entrepreneurs de Sept-Îles, demandons à la Ville de faire en sorte que se tiennent, le plus rapidement possible, les audiences du BAPE et invitons la population septilienne à participer en grand nombre et à faire valoir clairement ses prétentions, demandes, interrogations lors des audiences devant le BAPE afin que le projet de Mine Arnaud respecte les recommandations qui émaneront du BAPE et qui seront éventuellement ratifiées par le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Entreprise	Signature
MARTIN ÉLECTRIQUE inc	
RENOVATION ECONO	
JOSÉPHIN INC INDUSTRIES	
DANIEL MICHAUD ARPENTEUR-GÉOMÈTRE	



CHAMBRE DE
COMMERCE
SEPT-ÎLES

DEMANDE À LA VILLE DE SEPT-ÎLES PAR LES PME

ATTENDU le projet de mine d'apatite présenté par Mine Arnaud;

ATTENDU l'intérêt que suscite ce projet au sein de la population septilienne;

ATTENDU qu'il est important que la population obtienne toutes les informations pertinentes pour juger du projet correctement;

ATTENDU les enjeux socio-économiques et environnementaux soulevés par le milieu septilien à l'égard de ce projet;

ATTENDU le rôle et mandat du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement en ce que « *Le Bureau a pour fonctions d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre et de faire rapport à ce dernier de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en a faite.* »

ATTENDU que les audiences devant le BAPE permettront de répondre adéquatement aux attentes de la population;

ATTENDU que ces audiences devraient avoir lieu prochainement,

Nous, soussignés, entrepreneurs de Sept-Îles, demandons à la Ville de faire en sorte que se tiennent, le plus rapidement possible, les audiences du BAPE et invitons la population septilienne à participer en grand nombre et à faire valoir clairement ses prétentions, demandes, interrogations lors des audiences devant le BAPE afin que le projet de Mine Arnaud respecte les recommandations qui émaneront du BAPE et qui seront éventuellement ratifiées par le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Entreprise	Signature
DELOITTE SEVOLL	
ARMAND CHARETTE INC.	
DEPARTEMENT PAULIN	
IMPRIMERIE BAE	
FERRONNERIE 7-ÎLES INC.	
DANIEL JOUIS AVOCAT	



DEMANDE À LA VILLE DE SEPT-ÎLES PAR LES PME

ATTENDU le projet de mine d'apatite présenté par Mine Arnaud;

ATTENDU l'intérêt que suscite ce projet au sein de la population septilienne;

ATTENDU qu'il est important que la population obtienne toutes les informations pertinentes pour juger du projet correctement;

ATTENDU les enjeux socio-économiques et environnementaux soulevés par le milieu septilien à l'égard de ce projet;

ATTENDU le rôle et mandat du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement en ce que « *Le Bureau a pour fonctions d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre et de faire rapport à ce dernier de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en a faite.* »

ATTENDU que les audiences devant le BAPE permettront de répondre adéquatement aux attentes de la population;

ATTENDU que ces audiences devraient avoir lieu prochainement,

Nous, soussignés, entrepreneurs de Sept-Îles, demandons à la Ville de faire en sorte que se tiennent, le plus rapidement possible, les audiences du BAPE et invitons la population septilienne à participer en grand nombre et à faire valoir clairement ses prétentions, demandes, interrogations lors des audiences devant le BAPE afin que le projet de Mine Arnaud respecte les recommandations qui émaneront du BAPE et qui seront éventuellement ratifiées par le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Entreprise	Signature
SAVAGE Bertrand	
MALETTE, saul	
TRANS FAIR INC	
B.B. Const	



CHAMBRE DE
COMMERCE
SEPT-ÎLES

DEMANDE À LA VILLE DE SEPT-ÎLES PAR LES PME

ATTENDU le projet de mine d'apatite présenté par Mine Arnaud;

ATTENDU l'intérêt que suscite ce projet au sein de la population septilienne;

ATTENDU qu'il est important que la population obtienne toutes les informations pertinentes pour juger du projet correctement;

ATTENDU les enjeux socio-économiques et environnementaux soulevés par le milieu septilien à l'égard de ce projet;

ATTENDU le rôle et mandat du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement en ce que « *Le Bureau a pour fonctions d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre et de faire rapport à ce dernier de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en a faite.* »

ATTENDU que les audiences devant le BAPE permettront de répondre adéquatement aux attentes de la population;

ATTENDU que ces audiences devraient avoir lieu prochainement,

Nous, soussignés, entrepreneurs de Sept-Îles, demandons à la Ville de faire en sorte que se tiennent, le plus rapidement possible, les audiences du BAPE et invitons la population septilienne à participer en grand nombre et à faire valoir clairement ses prétentions, demandes, interrogations lors des audiences devant le BAPE afin que le projet de Mine Arnaud respecte les recommandations qui émaneront du BAPE et qui seront éventuellement ratifiées par le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Entreprise	Signature
Rôtisserie St-Hubert	
Motionnawasa	
Eli Services	
DISTRIBUTION ELECTRIQUE LUMIN	 CHARLES SÉGUIN



CHAMBRE DE
COMMERCE
SEPT-ÎLES

DEMANDE À LA VILLE DE SEPT-ÎLES PAR LES PME

ATTENDU le projet de mine d'apatite présenté par Mine Arnaud;

ATTENDU l'intérêt que suscite ce projet au sein de la population septilienne;

ATTENDU qu'il est important que la population obtienne toutes les informations pertinentes pour juger du projet correctement;

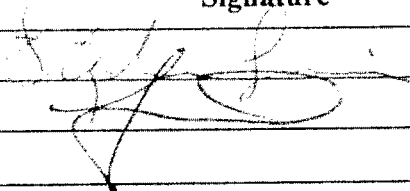
ATTENDU les enjeux socio-économiques et environnementaux soulevés par le milieu septilien à l'égard de ce projet;

ATTENDU le rôle et mandat du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement en ce que « *Le Bureau a pour fonctions d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre et de faire rapport à ce dernier de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en a faite.* »

ATTENDU que les audiences devant le BAPE permettront de répondre adéquatement aux attentes de la population;

ATTENDU que ces audiences devraient avoir lieu prochainement,

Nous, soussignés, entrepreneurs de Sept-Îles, demandons à la Ville de faire en sorte que se tiennent, le plus rapidement possible, les audiences du BAPE et invitons la population septilienne à participer en grand nombre et à faire valoir clairement ses prétentions, demandes, interrogations lors des audiences devant le BAPE afin que le projet de Mine Arnaud respecte les recommandations qui émaneront du BAPE et qui seront éventuellement ratifiées par le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Entreprise	Signature
Les Entrepreneurs Sept-Îles	
Sept-Îles	



CHAMBRE DE
COMMERCE
SEPT-ÎLES

DEMANDE À LA VILLE DE SEPT-ÎLES PAR LES PME

ATTENDU le projet de mine d'apatite présenté par Mine Arnaud;

ATTENDU l'intérêt que suscite ce projet au sein de la population septilienne;

ATTENDU qu'il est important que la population obtienne toutes les informations pertinentes pour juger du projet correctement;


ATTENDU les enjeux socio-économiques et environnementaux soulevés par le milieu septilien à l'égard de ce projet;

ATTENDU le rôle et mandat du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement en ce que « *Le Bureau a pour fonctions d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre et de faire rapport à ce dernier de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en a faite.* »

ATTENDU que les audiences devant le BAPE permettront de répondre adéquatement aux attentes de la population;

ATTENDU que ces audiences devraient avoir lieu prochainement,

Nous, soussignés, entrepreneurs de Sept-Îles, demandons à la Ville de faire en sorte que se tiennent, le plus rapidement possible, les audiences du BAPE et invitons la population septilienne à participer en grand nombre et à faire valoir clairement ses prétentions, demandes, interrogations lors des audiences devant le BAPE afin que le projet de Mine Arnaud respecte les recommandations qui émaneront du BAPE et qui seront éventuellement ratifiées par le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Entreprise	Signature
LOCATION DE L'ANSE	
3096-3779 QUÉBEC INC	François Jol



CHAMBRE DE
COMMERCE
SEPT-ÎLES

DEMANDE À LA VILLE DE SEPT-ÎLES PAR LES PME

ATTENDU le projet de mine d'apatite présenté par Mine Arnaud;

ATTENDU l'intérêt que suscite ce projet au sein de la population septilienne;

ATTENDU qu'il est important que la population obtienne toutes les informations pertinentes pour juger du projet correctement;

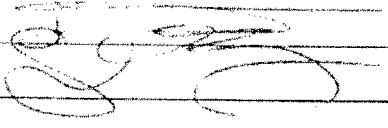
ATTENDU les enjeux socio-économiques et environnementaux soulevés par le milieu septilien à l'égard de ce projet;

ATTENDU le rôle et mandat du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement en ce que « *Le Bureau a pour fonctions d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre et de faire rapport à ce dernier de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en a faite.* »

ATTENDU que les audiences devant le BAPE permettront de répondre adéquatement aux attentes de la population;

ATTENDU que ces audiences devraient avoir lieu prochainement,

Nous, soussignés, entrepreneurs de Sept-Îles, demandons à la Ville de faire en sorte que se tiennent, le plus rapidement possible, les audiences du BAPE et invitons la population septilienne à participer en grand nombre et à faire valoir clairement ses prétentions, demandes, interrogations lors des audiences devant le BAPE afin que le projet de Mine Arnaud respecte les recommandations qui émaneront du BAPE et qui seront éventuellement ratifiées par le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Entreprise		Signature
SEPT ÎLES INC.		
SAXE CÔTE-NORD		